



***PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS
ALARMCAP***

**Pour le troisième trimestre terminé
le 30 septembre 2007**

Au 9 novembre 2007



Message aux porteurs de parts

Les points culminants, pour le troisième trimestre se terminant le 30 septembre 2007, sont les suivants :

Les résultats financiers pour le troisième trimestre de 2007 établissent clairement que des progrès considérables ont été faits dans la réalisation des objectifs énoncés dans le plan de restructuration et discuté dans le message aux détenteurs de parts du troisième trimestre de 2006.

Le BAIIA de 4 191 000 \$ a augmenté de 608 000 \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les liquidités distribuables se sont établies à 1 954 000 \$ au troisième trimestre comparativement à 662 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à un recul des coûts de remplacement des abonnés, lequel découle d'une baisse de l'attrition, de contrôles des coûts plus serrés et d'une meilleure attribution des ressources, tandis que les liquidités distribuables à l'exercice précédent subissaient l'incidence de charges de restructuration uniques au trimestre totalisant 130 000 \$. L'attrition des revenus mensuels récurrents («RMR») depuis le début de l'exercice s'est amélioré d'en moyenne 4 500 \$ par mois par rapport à la même période de l'exercice précédent. Fait important, nous avons enregistré trois trimestres de liquidités distribuables très prévisibles, en dépit de la cession-bail de l'édifice du Fonds situé dans la région de Québec à la fin du premier trimestre de 2007, qui a entraîné une hausse des frais de location et des frais connexes de 120 000 \$ par trimestre. Le Fonds est maintenant bien en deçà du ratio dette bancaire/BAIIA de 2,50:1 exigé par la banque. Il en résultera une baisse des frais d'intérêt pour les deux prochains trimestres.

Comme l'exige sa convention de crédit bancaire, le Fonds a utilisé les liquidités qui étaient antérieurement distribuées aux porteurs de parts pour payer sa propre dette bancaire. Cela, combiné à un BAIIA sur douze mois en hausse et à la cession-bail de l'édifice de Québec du Fonds, a entraîné une baisse du ratio dette bancaire/BAIIA, qui est passé de 2,83:1 en mars 2007 et 2,60:1 en mai 2007 à 2,44:1 en date du 30 septembre 2007. La convention de crédit bancaire du Fonds stipule que les distributions aux porteurs de parts peuvent être rétablies une fois que ce ratio atteint 2,25:1. Ce ratio devrait être atteint au cours du premier trimestre de 2008.

Le prochain objectif de la direction est d'atteindre une croissance des RMR internes et du nombre d'abonnés. Par conséquent, elle a commencé à mettre en œuvre son plan de transition des portefeuilles de comptes de la division Microtec gérés au niveau de l'entreprise à l'extérieur des marchés de Montréal et de Québec vers son modèle de distribution éprouvé. Selon ce modèle, les entrepreneurs établis, exploitant une entreprise prospère dans des marchés locaux, seront responsables du service à la clientèle et de la fonction de gestion des relations pour le compte du Fonds dans ces marchés, en plus d'assumer les fonctions de vente et de marketing. Les ententes conclues avec ces distributeurs stipulent notamment que le distributeur vend au Fonds de nouveaux comptes générés, déduction faite des annulations, à un prix établi.

Au début de 2007, le Fonds avait 31 000 comptes générant des RMR de 750 000 \$ gérés selon le modèle de distribution. Le Fonds prévoit transférer 7 500 comptes additionnels ayant des RMR de 170 000 \$ au cours de 2007, et le reste, soit 5 500 comptes ou 120 000 \$ en RMR, en 2008, les comptes passant d'un modèle de gestion au niveau de l'entreprise à un modèle de distribution, ce qui représente au total environ 45 % du portefeuille de comptes du Fonds.

La raison de cette transition est simple. Le Fonds a du personnel chargé du service à la clientèle et des ventes en place seulement dans les marchés de Montréal et de Québec. À l'extérieur de ces marchés, ces fonctions ne peuvent être exécutées efficacement que par téléphone, à partir d'un centre d'appels, par opposition à des représentants qualifiés sur place à Montréal et Québec. Les initiatives menées par téléphone ne se sont avérées que 40 % aussi efficaces que les visites de site pour fidéliser les clients, et pratiquement aucune nouvelle vente n'est générée dans ces marchés. En fait, les équipes des ventes et du service à la clientèle de Montréal et de Québec ont pour tâche d'essayer de remplacer l'attrition à l'échelle de la province de Québec, mais leur distribution se limite à ces deux grands marchés. En transférant ces comptes à un modèle de distribution, le

Fonds prévoit abaisser davantage l'attrition en étendant sa zone de desserte à la province et recruter un nombre accru d'abonnés grâce à ses canaux de distribution.

Les comptes gérés selon le modèle de distribution ont connu une croissance interne moyenne de 15 % depuis le début de 2006, soit une augmentation moyenne des RMR de 43 000 \$ par année. Selon ces chiffres, une hausse du nombre de comptes gérés selon le modèle de distribution devrait rendre possible la croissance des RMR à un coût très prévisible.

Par suite de ce plan de transition, le Fonds s'attend à une nouvelle baisse de l'attrition au niveau des comptes restants gérés au niveau de l'entreprise, et cette attrition devrait être plus que compensée par les volumes de recrutement annuels résultant en une croissance interne nette modeste. Globalement, le Fonds prévoit une croissance interne des RMR à faible risque en 2008, ce qui se traduira par une croissance des BAIIA annualisé et des liquidités distribuables.

Les nouveaux programmes de fidélisation du Fonds et le recrutement de nouveaux distributeurs amélioreront cette initiative de croissance interne. Le Fonds a réussi à s'adjoindre, en tant que partenaires fidélité, La Capitale assurances, une des plus importantes compagnies d'assurance-habitation de la province, ainsi que plus récemment le réseau d'agents immobiliers REMAX (Québec).

ANALYSE FINANCIÈRE DE LA DIRECTION

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2007

Au 9 novembre 2007

Introduction

L'analyse financière de la direction qui suit comprend la revue des résultats financiers consolidés de Premier fonds national de revenus AlarmCap (le « Fonds »). Elle doit être lue de concert avec les états financiers consolidés non vérifiés du Fonds et les notes afférentes pour la période terminée le 30 septembre 2007 et les états financiers consolidés vérifiés du Fonds et les notes afférentes pour l'année terminée le 31 décembre 2006. Les résultats sont présentés en milliers de dollars canadiens sauf indication contraire et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »).

Vue d'ensemble du Fonds

Le Fonds est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Le Fonds a débuté ses opérations actives le 1^{er} avril 2005. Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs de Les Entreprises Microtec inc. (« Microtec ») et de Securex Master Limited Partnership (« SMLP »). Microtec, créée en 1989 à Québec, Province de Québec, s'est rapidement distinguée comme étant l'une des plus importantes sociétés de télésurveillance résidentielle au Canada avec quelques 83,210 abonnés au 30 septembre 2007. SMLP, créée en 1994 à Calgary, Alberta, offre de façon innovatrice du crédit aux distributeurs et elle est propriétaire de comptes d'alarme qui compte près de 14 500 abonnés.

Les parts de catégorie A du Fonds se transigent à la Bourse de Toronto sous le symbole FNA.UN.

Pour plus d'information concernant le Fonds, consultez la notice annuelle d'information disponible également sur le site Web du Fonds (www.alarmcap.ca) ou sur SEDAR au www.sedar.com.

Opération de regroupement

Les parts de catégorie A et les parts de catégorie B ont fait l'objet d'un regroupement à raison de quatre pour une en date du 16 décembre 2005 et, par conséquent, toute référence au nombre de parts contenu dans cette analyse financière de la direction réfère au nombre de parts suite à l'opération de regroupement.

Énoncés prospectifs

Cette analyse financière de la direction contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, sauf les énoncés de faits historiques, qui figurent dans la présente analyse financière de la direction sont des énoncés prospectifs. Les actionnaires peuvent repérer bon nombre de ces énoncés par l'utilisation de termes comme « estime », « entend », « pourrait », « peut », « est susceptible », « projette », « prévoit », « continue » ou autres termes semblables ou de la forme négative de ceux-ci. Rien ne garantit que les projets, les intentions ou les prévisions sur lesquels se fondent les énoncés prospectifs seront réalisés. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses, y compris ceux qui sont traités ailleurs dans la présente analyse financière de la direction. Bien que le Fonds, Première fiducie nationale AlarmCap (la « Fiducie »), Première société en commandite nationale AlarmCap (le « Commanditaire ») et Premier commandité national AlarmCap (le « Commandité ») et, avec le commanditaire formant le « groupe AlarmCap » estiment que les prévisions représentées par ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles s'avéreront exactes. La rubrique « Facteurs de risque » présente les risques pouvant avoir un effet sur les résultats futurs et pouvant faire en sorte que les résultats diffèrent beaucoup de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

Les renseignements qui figurent dans la présente analyse financière de la direction présentent d'autres facteurs pouvant avoir un effet sur les résultats d'exploitation et le rendement du Fonds, de la Fiducie, du Commanditaire et du Commandité. Nous vous prions d'étudier ces facteurs avec soin.

Les énoncés prospectifs qui figurent aux présentes sont présentés sous réserve entière du présent avertissement. Les énoncés prospectifs inclus dans la présente analyse financière de la direction sont donnés en

présente analyse financière de la direction, et ni le Fonds, la Fiducie, le Commanditaire ou le Commandité ne s'engage ni à actualiser ni à réviser publiquement ces énoncés prospectifs afin qu'ils tiennent compte de nouveaux renseignements, d'événements subséquents, de résultats, de circonstances ou autrement. De l'information additionnelle sur le Fonds peut être obtenue sur le site www.sedar.com.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Le BAIIA et les liquidités distribuables ne sont pas des mesures conformes aux PCGR, mais la direction croit qu'ils sont utiles pour mesurer la performance du Fonds. Les lecteurs sont avisés que ces mesures ne devraient pas être interprétées car des solutions de rechange au revenu net ou à la perte ou d'autres mesures comparables déterminées selon les PCGR comme mesures des liquidités du Fonds ou des flux de trésorerie. La méthode de calcul des mesures non conformes aux PCGR peut différer des méthodes utilisées par un autre émetteur et conséquemment, les mesures non conformes aux PCGR du Fonds peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables employées par d'autres émetteurs.

Information additionnelle

Toute référence au « BAIIA » dans ce document signifie le bénéfice avant les intérêts, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Le BAIIA n'est pas un terme défini par les PCGR canadiens mais le Fonds croit que la présentation de BAIIA améliore la compréhension des conditions financières, des résultats d'opérations et de ses liquidités car BAIIA est utilisé par le Fonds pour satisfaire ses obligations concernant sa dette bancaire, ses achats d'immobilisations et autres besoins opérationnels ainsi que ses besoins de financement pour la croissance de sa clientèle. En plus, BAIIA est utilisé par les prêteurs et la communauté d'affaires pour déterminer la capacité d'emprunt et pour estimer la valeur à long terme des compagnies qui ont des revenus récurrents provenant de ses opérations.

Les liquidités disponibles pour la distribution ne constituent pas des mesures financières conformes aux PCGR canadiens mais sont définis par le Fonds comme le BAIIA moins le coût de remplacement des clients, l'intérêt sur la dette et les immobilisations de maintenance. Les coûts de remplacement d'abonnés représentent un estimé des coûts pour l'acquisition de nouveaux RMR (revenus mensuels récurrents) d'abonnés dans le but de remplacer les RMR d'abonnés perdus en attrition durant les trimestres où les RMR augmentent mais sans tenir compte des pertes de RMR lors des périodes où les RMR diminuent. Les coûts de remplacement d'abonnés ne sont pas nécessaires pour maintenir les RMR et les liquidités distribuables au niveau actuel. Le Fonds remplace certaines diminutions de RMR provenant de l'attrition des abonnés en investissant pour acquérir des revenus mensuels récurrents à l'aide de son réseau de distributeurs associés, ses équipes internes de ventes, ses centres d'appel, aussi bien que par des augmentations de prix et la vente de nouveaux services à valeur ajoutée à son réseau d'abonnés existant.

La méthode utilisée par la direction du Fonds pour estimer les coûts de remplacement des abonnés a changé entre les deux premiers neuf mois de la période sous étude. Pour mieux comparer les trois premiers trimestres d'opération de l'année financière 2007 avec ceux de la même période pour l'année financière 2006, nous devons mentionner que les coûts de remplacement des abonnés pour le premier trimestre de 2006 représentaient une multiplication de l'attrition, des coûts de recrutement nets et de l'EBITDA calculé sur une base des 12 derniers mois. Durant le premier trimestre de 2007, les coûts de remplacement des abonnés étaient calculés en remplaçant l'attrition mensuelle par le coût de remplacement mensuel à l'aide des différentes sources de recrutement calculé à partir du plus bas coût au plus haut coût de recrutement. Au cours du deuxième trimestre de 2007, le coût de remplacement des RMR des abonnés était basé sur l'investissement actuel dans les comptes d'abonnés pour la période sans ajustement pour tenir compte du coût des pertes des RMR lors des périodes où les RMR diminuent comparé au deuxième trimestre de 2006 qui représentait un estimé basé sur l'investissement actuel dans les comptes d'abonnés pour la période ajusté basé sur les coûts évalués pour remplacer toutes pertes de RMR qui sont survenues durant la période. Si la même méthode utilisée durant les neuf premiers mois de 2006 avait été utilisée pour les neuf premiers mois de 2007, le coût de remplacement des abonnés aurait été inférieur de 134 000 \$ et les liquidités disponibles auraient été supérieures par ce même montant. Les coûts d'acquisition des abonnés, qui représente l'estimation de la direction pour acquérir de nouveaux abonnés à un niveau supérieur à l'attrition, sont additionnés au coût de remplacement des abonnés et inclus sous la rubrique « Réseaux d'abonnés » au bilan.

Les dépenses en capital (CAPEX) de maintenance représente le montant des dépenses en capital que le Fonds estime qui sera requis pour le maintien de ses actifs en bonne condition d'opération. Bien que la dépréciation mensuelle des actifs tangibles est approximativement de 33 500 \$ par mois, la direction croît que la vente de l'édifice de St-Augustin-de-Desmaures combiné aux récents investissements significatifs en technologie de communication et d'informatique réduiront les investissements requis à court terme à un niveau d'environ 20 000 \$ par mois. La direction estime que les liquidités disponibles pour la distribution est une mesure de performance utile puisqu'elle donne aux investisseurs une indication du montant de liquidité disponible pour distribution aux détenteurs de parts. Les investisseurs sont avisés, cependant, que les liquidités disponibles pour la distribution ne devraient pas être considérées comme une alternative à l'utilisation du bénéfice net comme mesure de profitabilité ou à l'état des flux de trésorerie. De plus, la méthode de calcul des liquidités disponibles pour la distribution, incluant les coûts de remplacement d'abonnés, peut différer de d'autres compagnies utilisant des méthodes similaires.

Création d'un comité spécial pour revoir ses options stratégiques aux fins de maximiser la valeur du Fonds pour tous les détenteurs de parts

Le 11 mai 2007, le Fonds a annoncé qu'un comité spécial a été formé pour réviser ses options stratégiques afin de maximiser la valeur du Fonds pour tous les détenteurs de parts. Ces options comprennent, notamment, la recherche d'un acquéreur ou partenaire potentiel en vue d'une acquisition ou fusion du Fonds ou une recapitalisation du Fonds pour poursuivre le plan de restructuration précédemment annoncé et des acquisitions ou de la croissance organique. Le comité spécial est composé de MM. Adrien D. Pouliot, George Fink et Timothy G. Whyte. Le comité spécial a retenu les services de conseillers légaux indépendants et les services de la firme de conseillers financiers J.F. Mackie & Company Ltd pour ce processus.

Il n'y a pas de certitude que cette révision mènera spécifiquement à une transaction financière ou stratégique. Bien qu'aucun échéancier n'ait été fixé pour la conclusion des travaux du comité, on s'attend à ce que le comité spécial produise des recommandations au conseil des fiduciaires le plus tôt possible.

Information financière

Le tableau suivant présente l'information financière en ce qui a trait aux résultats financiers du Fonds pour les dix derniers trimestres d'opération. L'information financière détaillée de 2005 et 2006 est contenue dans les états financiers consolidés vérifiés du Fonds et les notes les accompagnant pour la période finissant le 31 décembre 2005 et 2006. Pour 2007, de l'information additionnelle est ajoutée dans les états financiers consolidés non vérifiés et les notes du Fonds les accompagnant pour la période finissant le 30 septembre 2007 présentée après cette analyse.

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par part) ⁽¹⁾

	T3-2007	T2-2007	T1-2007	T4-2006	T3-2006	T2-2006	T1-2006	T4-2005	T3-2005	T2-2005
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits de télésurveillance	7 203	7 303	7 400	7 416	7 411	7 370	7 453	7 663	7 798	7 764
Produits totaux	7 713	7 885	7 978	8 151	7 925	8 229	7 999	8 170	8 330	8 342
Charges de télésurveillance	614	590	670	672	743	713	715	777	844	822
Charges du service à la clientèle	1084	1 149	1018	1 138	1 214	1 129	1 101	1 107	1 181	1 115
Charges d'installation, vente et marketing	463	558	576	744	614	825	557	573	479	514
Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments	5 552	5 588	5 714	5 597	5 354	5 562	5 626	5 713	5 826	5 891
Charges générales et administratives	1 361	1 355	1 410	1 574	1 771	1 544	1 477	1 381	1 409	1 415
BAIIA	4 191	4 233	4 304	4 023	3 583	4 018	4 149	4 332	4 417	4 476
Écart d'acquisition		-	-	13 191	-	-	-	-	-	-
Impôts futurs	(147)	2 756		(12 577)	340	929	1 226	2 304	785	1 056
Bénéfice net (Perte)	750	3 919	1 156	577	340	929	1 226	2 304	785	1 056
Liquidités disponibles	1 954	1 790	1 998	1 608	662	1 233	1 732	1 909	1 583	2 132
Liquidités distribuées	-	1 344	1 344	1 344	1 818	2 012	1 929	1 896	1 917	1 349
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 508	2 935	3 049	2 699	4 508	3 289	3 476	3 448	2 658	3 725
Bénéfice par part	0.118	0.620	0.183	(1.988)	0.054	0.147	0.194	0.368	0.126	0.185
Distributions déclarées par part de catégorie A	-	0.142	0.213	0.213	0.250	0.325	0.325	0.328	0.331	0.381
Distributions déclarées par part de catégorie B	-	0.142	0.213	0.213	0.250	0.325	0.250	0.252	0.252	0.249
Actifs totaux	98 873	99 369	100 103	100 965	114 765	115 196	115 027	115	114	116 692
Total de la dette à long terme	5 682	5 625	5 523	50 092	50 000	50 000	48 500	48 500	48 405	48 399
Avoir des porteurs de part	44 056	43 306	40 283	40 472	54 472	55 702	56 762	56 777	56 376	57 524
RMR à la fin de la période	2 282	2 296	2 318	2 314	2 322	2 340	2 356	2 348	2 351	2 375
Augmentation et rétention de clients										
Nombre d'abonnés total	97 710	99 129	101 561	102 196	103 128	103 345	105 509	107 866	109 167	110 539
Taux brut d'attrition (%)⁽²⁾	9.57	11.16	8.00	9.91	10.82	12.16	12.58	13.43	13.22	12.03
Taux net d'attrition (%)⁽³⁾	8.66	10.12	7.42	9.14	9.87	11.27	11.71	12.38	11.60	10.84

(1) Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de la période actuelle.

(2) Taux brut d'attrition est définie comme les annulations avant la signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés réduits par garantie d'annulation.

(3) Taux net d'attrition est calculé après la signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés.

États consolidés des résultats

Produits

Télésurveillance et services

Les revenus du Fonds consistent principalement en des revenus récurrents provenant de contrats signés pour des termes de trois à cinq ans avec renouvellements annuels automatiques à la fin du terme. Ces contrats fournissent la télésurveillance, la maintenance et la réparation de systèmes de sécurité installés chez nos clients résidentiels et commerciaux. Le service à la clientèle offre un service 24 heures par jour, sept jours semaine, principalement grâce à nos centres de télésurveillance approuvés par les Laboratoires des assureurs du Canada.

Les revenus de télésurveillance et services ont été de 7 203 000 \$ pour le troisième trimestre de 2007 comparativement à 7 411 000 \$ pour le même trimestre de 2006, une diminution de 2.8 %. Du total des revenus de télésurveillance et services, 7 169 000 \$ ou 99.5 % proviennent des revenus de télésurveillance, la différence de 34 000 \$ provient de revenus de services pour le troisième trimestre de 2007 comparativement à 7 289 000 \$ ou 98.4 % et 122 000 \$ respectivement pour la même période il y a un an. Les revenus de télésurveillance ont diminué en raison d'une réduction du nombre de clients et de RMR et les revenus de services en raison d'une perte de revenus locatifs survenue après la vente du bâtiment de St-Augustin en avril dernier. Pour les premiers neuf mois de l'exercice 2007, le Fonds a présenté des revenus de télésurveillance et services de 21 906 000 \$ en regard de 22 234 000 \$, soit une légère baisse de 1.5 % en raison de la réduction du nombre d'abonnés et de RMR.

Par rapport au trimestre correspondant de 2006, le Fonds a perdu un nombre total d'abonnés d'environ 5.3 %, passant de 103 128 à 97 710 abonnés, en raison de l'attrition plus élevée que le recrutement d'abonnés. Les revenus mensuels récurrents (RMR) à la fin du trimestre étaient de 2 282 000 \$ ou 1,7 % moins élevés que les RMR de 2 322 000 \$ à la fin du même trimestre il y a un an. La moyenne de RMR par abonné était de 23,35 \$ à la fin de ce trimestre comparativement à 22,52 \$ à la fin du dernier trimestre comparable de l'an dernier en raison de l'augmentation des prix et des nouveaux abonnés générant une moyenne de RMR plus élevée que celle des abonnés perdus par attrition.

Installation

Les revenus d'installation pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2007 sont restés stable à 510 000\$ comparativement à 514 000\$ au troisième de 2006. Ces revenus d'installation proviennent principalement de frais d'activation et d'équipements vendus à de nouveaux clients. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007, les revenus d'installation ont atteint 1 670 000 \$, une baisse de 13.0 % par rapport aux 1 919 000 \$ obtenus au cours de la même période l'an dernier. Cette chute des revenus d'installation est attribuable à des contrats d'installation moindres au cours de neuf premiers mois de 2007.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comptent trois grandes catégories :

- Les charges de télésurveillance et de service à la clientèle incluent tous les frais associés à la télésurveillance de nos abonnés, au service à la clientèle et aux appels de services des abonnés. Nos services de télésurveillance se font à partir de Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Edmonton et Vancouver tandis que nos services à la clientèle sont offerts à Québec, Montréal et, dans quelques cas, directement par nos distributeurs. Ces services sont soutenus par une équipe de techniciens réparateurs internes, de distributeurs autorisés et des distributeurs associés à Vancouver, Edmonton, Calgary, Ottawa, Toronto et partout dans la province de Québec;
- Les charges d'installation, de vente et de marketing incluent certains frais d'équipement, d'installation, d'enregistrement, de vente et de marketing reliés au recrutement d'abonné; et
- Les charges administratives incluent tous les frais reliés à la gestion du réseau d'abonnés du Fonds et de ses filiales.

Pour le troisième trimestre de 2007, les charges d'exploitation totales se sont établies à 3 522 000 \$ ou 45.7 % des produits totaux, une diminution de 910 points de base en comparaison de 4 342 000 \$ ou 54.8 % pour la même période l'an dernier. Cependant, les résultats du troisième trimestre de 2006 ont été affectés négativement par plusieurs éléments décrits dans la section *Charges générales et administratives* et une diminution des dépenses de télésurveillance et une marge bénéficiaire supérieure au niveau des contrats d'installation. Pour les trois premiers trimestres de 2007, les charges d'exploitation totales ont représenté 10 848 000 \$ ou 46,0 % des produits totaux, une baisse de 540 points de base par rapport à 12 403 000 \$ ou 51.4 % pour la même période l'an dernier.

Télésurveillance et service à la clientèle

Pour le troisième trimestre de 2007, les charges de télésurveillance et du service à la clientèle ont été de 1 698 000 \$ ou 23,6 % des produits totaux de télésurveillance et services comparativement à 1 957 000 \$ ou 26.4 % pour le troisième trimestre de 2006, une diminution de 280 points de base. Cette diminution, en termes de dollars et de pourcentage, s'explique par la restructuration annoncée précédemment des centres de télésurveillance du Fonds et de son service à la clientèle. En raison des diverses initiatives de réduction de coût et d'augmentation de l'efficacité, les coûts d'exploitation de nos centres de télésurveillance ont diminué de 743 000 \$ à 614 000 \$ durant les deux trimestres correspondants et les coûts du service à la clientèle ont diminué de 1 214 000 \$ à 1 084 000 \$ pour les deux trimestres correspondants. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007, les charges de télésurveillance et de service à la clientèle ont atteint 5 125 000 \$ ou 23.4 % des produits totaux de télésurveillance et de service comparativement à 5 615 000 \$ ou 25.3 % pour la même période en 2006, ce qui représente une baisse de 190 points de base.

Charges d'installation, de vente et de marketing

Les charges d'installation, de vente et de marketing ont été de 463 000 \$ ou 90.8 % des produits d'installation au troisième trimestre de 2007 comparativement à 614 000 \$ ou 119.5 % au troisième trimestre de 2006 en raison d'une marge bénéficiaire supérieure au niveau des contrats d'installation durant le troisième trimestre de 2007. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007, ces charges ont totalisé 1 597 000 \$ ou 95.6 % en regard de 1 996 000 \$ ou 104.0 % pour la même période l'an dernier.

Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments

Le bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments a été de 5 552 000 \$ pour le troisième trimestre de 2007 ou 72.0 % des produits totaux. Ces résultats se comparent favorablement avec ceux du même trimestre de l'an dernier, où une marge bénéficiaire brute de 5 354 000 \$, ou 67,6 %, avait été enregistrée. Ce phénomène est attribuable à la baisse susmentionnée des charges de télésurveillance et de services et à une marge bénéficiaire supérieure sur les contrats d'installation. Pour les trois premiers trimestres de 2007, le bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments a totalisé 16 854 000 \$ ou 71,5 % des produits totaux par rapport à 16 542 000 \$ ou 68,5 % pour les mêmes trois trimestres de 2006.

Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives étaient de 1 361 000 \$, ou 17,6 % des produits totaux à la fin du troisième trimestre de 2007, une diminution de 470 points de base en regard des charges de 1 771 000 \$, ou 22.3 % pendant le même trimestre l'an dernier découlant d'une réduction des salaires de 81 000 \$, d'une réduction de 11 000 \$ des dépenses liées au régime de parts virtuelles, d'une réduction des frais de représentation de 68 000 \$, d'une réduction de 69 000 \$ des dépenses reliées aux primes de séparations dues aux réductions de personnel l'an dernier, d'une réduction des honoraires professionnels de 119 000 \$ incluant une provision de 50 000 \$ relatifs à l'évaluation des écarts d'acquisition et des processus KAISEN, une réduction des primes d'assurances de 13 500 \$, d'une réduction de 30 000 \$ dans les frais d'envois postaux et d'une diminution de 20 000 \$ des frais liés aux bâtiments par suite de la vente de trois de nos immeubles. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007, les charges générales et administratives ont totalisé 4 126 000 \$ ou 17,5 % des produits totaux, ce qui représente une amélioration de 230 points de base par rapport à 4 792 000 \$ ou 19.8 % pour la période correspondante de l'an dernier expliqué par les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.

BAIIA

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2007, le BAIIA a été de 4 191 000 \$ ou 54.3 % des produits totaux, une augmentation de 910 points de base comparativement à 3 583 000 \$ ou 45.2 % pour le troisième trimestre de 2006, surtout attribuable à une baisse des charges d'exploitation qui a plus que compensé la baisse des revenus. Pour les trois premiers trimestres de 2007, le BAIIA s'est élevé à 12 728 000 \$ ou 54.0 % des produits totaux en regard de 11 750 000 \$ ou 48.6 % pour les trois mêmes trimestres en 2006, encore une fois attribuable à une baisse des charges d'exploitation qui a plus que compensé la baisse des revenus.

Dépenses d'amortissement du réseau d'abonnés et des immobilisations corporelles

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2007, le total des dépenses d'amortissement a été de 2 307 000 \$, ce montant incluant 195 000 \$ en amortissement de frais de financement reportés. Les dépenses d'amortissement ont été réduites de 71 000 \$ en raison de l'amortissement du gain reporté sur les swaps de taux d'intérêt. À la même période l'an dernier, le total des dépenses d'amortissement était de 2 420 000 \$, ce montant incluant 164 000 \$ en amortissement de frais de financement reportés présentés dans la section des intérêts sur la dette. L'augmentation de l'amortissement des frais de financement reportés de 31 000 \$ est liée à la capitalisation de frais de 123 000 \$ relatif à une révision complète de la convention de prêt bancaire.

Intérêts débiteurs et amortissement des actifs à long terme

Au troisième trimestre terminé le 30 septembre 2007, les intérêts débiteurs de 908 000 \$ (excluant 124 000 \$ au titre de l'amortissement des frais de financement reportés et des gains reportés sur les swaps de taux d'intérêt) étaient plus élevés de 85 000 \$ qu'au troisième trimestre de 2006. Cette augmentation découle d'une hausse de 59 000 \$ dû à la hausse du taux d'intérêt payé sur notre dette bancaire à terme, d'une augmentation de 9 000 \$ des intérêts sur contrat de location-acquisition et d'une charge d'intérêts de 21 000 \$ sur le solde de prix de vente impayé d'une acquisition faite l'an dernier qui a plus que compensé la réduction des frais de banque de 4 000 \$. Pour les neuf premiers mois de 2007, les intérêts débiteurs ont atteint 2 632 000 \$ (excluant 339 000 \$ au titre de l'amortissement des frais de financement reportés et des gains reportés sur les swaps de taux d'intérêt), soit 335 000 \$ plus élevé comparativement à la même période de l'an dernier pour les mêmes raisons évoquées ci-haut et à une augmentation attribuable à un placement privé en débentures subordonnées garanties à 9 % de série A pour un montant en capital global de 5 000 000 \$ en avril 2006. Ces débentures viennent à échéance en avril 2011. Le produit net a servi à rembourser une dette envers Securex Master Limited Partnership d'un montant de 3 500 000 \$ et aux fins générales de l'entreprise

Bénéfice net

Le bénéfice net pour le trimestre a atteint 750 000 \$ ou 0,118 \$ par part comparativement à un bénéfice net de 340 000 \$ ou 0,054 \$ par part pour la période correspondante de 2006 attribuable principalement à la réduction des dépenses d'exploitation qui a plus que compensée la baisse des revenus. Pour les neuf premier mois de 2007, le bénéfice net s'est élevé à 5 825 000 \$ ou 0.921 \$ par part comparé à 2 495 000 \$ et 0.395 \$ par part pour la même période l'an dernier. Ce bond spectaculaire du bénéfice net résulte de la résorption des écarts temporaires avant 2011 qui donnera lieu à un recouvrement d'impôts futurs de 2 609 000 \$. Compte tenu de ses actifs et passifs au 30 septembre 2007, le Fonds a évalué le montant de ses écarts temporaires qui n'étaient pas assujettis auparavant à l'impôt et a établi les périodes au cours desquelles ces écarts se résorberont. Le Fonds a estimé que 8 178 000 \$ des écarts temporaires imposables nets se résorberont après le 1^{er} janvier 2011, ce qui entraînera un actif d'impôts futurs de 2 609 000 \$. Les écarts temporaires imposables ont surtout trait à l'excédent de la valeur fiscale de l'actif net du Fonds sur sa valeur comptable nette. Puisque la législation donne lieu à un changement de l'actif d'impôts futurs estimatif du Fonds au cours de la période, la constatation de la diminution de l'actif de 459 000 \$ a entraîné la comptabilisation d'une dépense d'impôts futurs de 147 000 \$ pour la période. Sans l'incidence positive du recouvrement d'impôts futurs, le bénéfice net pour le troisième trimestre de 2007 aurait atteint 3 216 000 \$ ou 0,509 \$.

Conservation des abonnés

Le taux brut de l'attrition annualisé des RMR (défini comme les annulations avant la signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés réduits par garantie d'annulation) pour le troisième trimestre de 2007 a été de 9.57 % comparativement à 10.82 % à la même période l'an dernier. Ceci représente une réduction de 11.6 % du taux d'annulation de contrats de télésurveillance des clients. L'attrition nette, après la

signature des clients existants ou le rebranchement des systèmes déjà installés, a été de 8.66 % pour le troisième trimestre de 2007 comparativement à 9.87 % pour le même trimestre de l'année dernière. L'amélioration est principalement due à la restructuration de notre service à la clientèle au cours du quatrième trimestre de l'année dernière. Maintenant, son premier mandat est de retenir les clients existants lequel est supporté par un nouveau mode de rémunération des employés basé sur le succès de conservation.

Le nombre de clients en tiers partie a augmenté de 199 abonnés au cours du trimestre pour un total de 11 044 abonnés au 30 septembre 2007.

Situation de trésorerie et source de financement

L'actif à court terme a augmenté de 5 198 000 \$ au 31 décembre 2006 à 5 328 000 \$ au 30 septembre 2007 en raison d'une augmentation de l'encaisse, des inventaires et de l'augmentation des autres actifs à court terme due à la constatation de la valeur des swaps de taux d'intérêt dans l'actif à court terme au lieu de l'actif à long terme, puisque la dette bancaire à terme est maintenant constatée à court terme, qui ont plus que compensé la réduction des débiteurs et des charges payées d'avance. Les débiteurs ont diminué parce que le Fonds a amélioré son taux de recouvrement dans le but d'accroître ses flux de trésorerie. Le total de l'actif au 30 septembre 2007 s'élevait à 98 873 000 \$ en regard de 100 965 000 \$ au 31 décembre 2006 surtout en raison de la vente du bâtiment à St-Augustin au cours du deuxième trimestre de 2007 qui a réduit le compte des immobilisations corporelles de 4 525 000 \$ à 1 567 000 \$. La vente de ce bâtiment a plus que contrebalancé la constatation de 2 609 000 \$ au titre du recouvrement d'impôts futurs. Les réseaux d'abonnés ont diminué de 67 812 000 \$ au 31 décembre 2006 à 66 269 000 \$ au 30 septembre 2007 en raison des coûts de recrutement moins élevés durant le troisième trimestre de 2007. Les autres actifs à long terme ont diminué de 330 000 \$ à 100 000 \$ par suite de la variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui est maintenant constatée dans l'actif à court terme.

Le passif à court terme est passé de 10 401 000 \$ au 31 décembre 2006 à 49 135 000 \$ au 30 septembre 2007. Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 4 802 000 \$ à 3 187 000 \$ en raison des délais de paiements qui ont été réduits selon les conventions de crédit de nos fournisseurs. Les flux de trésorerie du Fonds au cours du troisième trimestre et du quatrième trimestre de l'an dernier n'étaient pas suffisants pour respecter les paiements que nous devons verser à nos fournisseurs. Les distributions à payer aux porteurs de parts ont diminué de 448 000 \$ suite à la décision du conseil d'administration de suspendre les distributions à partir du mois de juillet. Les revenus perçus d'avance, lesquels représentent les clients qui ont payé plus d'un mois à l'avance selon leur contrat de télésurveillance, variaient de 5 029 000 \$ à 4 582 000 \$. Les autres dettes à court terme ont augmenté de 41 134 000 \$ après le reclassement de la dette bancaire à terme du passif à long terme au passif à court terme, puisque la convention de prêt bancaire expire dans moins de 12 mois, soit en mars 2008. Le passif total de 54 817 000 \$ est de 9.4 % moins élevé qu'au 31 décembre 2006 à cause de la cession-bail du bâtiment de Saint-Augustin-de-Desmaures du Fonds au cours du deuxième trimestre de 2007 pour un montant de 2 813 000 \$, déduction faite de la commission de vente et d'autres charges, et le produit de cette cession-bail a été déduit de l'emprunt bancaire à terme de premier rang au 30 avril 2007 et de la réduction des créiteurs et charges à payer, des distributions à payer aux porteurs de parts et des produits perçus d'avance.

Le déficit du fonds de roulement a augmenté de 5 203 000 \$ au 31 décembre 2006 à 43 807 000 \$ au 30 septembre 2007 en raison du reclassement de la dette bancaire à terme de 41 134 000 \$ comme un passif à court terme au cours du premier trimestre de 2007 combiné à une diminution de 361 000 \$ des débiteurs, lesquels ont plus que contrebalancé une réduction de 1 615 000 \$ des créiteurs et des charges à payer et une réduction de 448 000 \$ des distributions à verser aux porteurs de parts.

L'avoir des porteurs de parts au 30 septembre 2007 était de 44 056 000 \$, soit 8.9 % plus élevé que le montant de 40 472 000 \$ au 31 décembre 2006, en raison de la constatation de 2 609 000 \$ au titre du recouvrement d'impôts futurs.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont été de 2 508 000 \$ comparativement à 4 508 000 \$ durant la même période l'an dernier. Cette baisse est due principalement à la variation nette de 2 512 000 \$ des éléments hors caisse du fonds de roulement qui a plus que contrebalancé la hausse du bénéfice net. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont atteint 8 492 000 \$ en regard de 11 273 000 \$ pour la même période l'an dernier à cause de la variation nette de 3 346 000 \$ des éléments hors caisse du fonds de roulement.

Les activités d'investissement ont atteint 1 392 000 \$ au cours du troisième trimestre de 2007 comparativement à 2 334 000 \$ pour le troisième trimestre de 2006. Cette diminution s'explique par une plus faible hausse du réseau d'abonnés au cours du troisième trimestre de 2007. Cette tendance est similaire pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2007, puisque les activités d'investissement se sont établies à 1 896 000 \$ au lieu de 7 433 000 \$ pour les mêmes trimestres l'an dernier pour la raison mentionnée précédemment et la vente d'un immeuble pour une somme de 2 879 000 \$.

Les activités de financement ont représenté 721 000 \$ durant le troisième trimestre de 2007 comparativement à 1 779 000 \$ pour la même période il y a un an. Cette diminution s'explique principalement par la suspension des distributions aux porteurs de parts qui a plus que contrebalancé le remboursement de la dette à long. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2007, les activités de financement ont totalisé 6 366 000 \$ comparativement à 4 461 000 \$ pour la même période l'an dernier en raison de la hausse de la dette à long terme de 5 000 000 \$ qui a plus que contrebalancé la réduction des distributions aux porteurs de parts. Pour mieux apparier nos liquidités distribuables avec nos liquidités distribuées, le Fonds a annoncé une baisse de ses distributions en septembre 2006, mois au cours duquel les distributions mensuelles ont été réduites de 35 %, passant de 0,10833 \$ à 0,07083 \$ par part. Le 20 juin 2007, le Fonds a annoncé qu'il avait suspendu le paiement des distributions, à partir du paiement à la fin de juin de la distribution de mai.

Au 30 septembre 2007, le Fonds avait des liquidités et des équivalents de liquidités de 1 303 000 \$, une augmentation de 230 000 \$ comparativement au 31 décembre 2006. Cette augmentation est principalement due au fait que même si les résultats d'exploitation se sont améliorés au cours des trois derniers trimestres, le Fonds a utilisé ses liquidités pour réduire de 2 530 000 \$ son déficit du fonds de roulement (excluant l'emprunt bancaire à terme qui est maintenant considéré comme un passif à court terme).

Liquidités disponibles pour distribution et distributions

État des liquidités (Voir « Information additionnelle »)

Le 4 août 2006, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») a émis l'Avis 52-306 (révisé) du personnel – Mesures financières non conformes aux PCGR (l'« Avis »). Dans cet avis, l'ACVM concluait que les liquidités distribuables sont une mesure des flux de trésorerie et doivent être réconciliés avec les activités d'exploitation des flux de trésorerie. Les liquidités distribuables sont une mesure utile de la performance, car elles fournissent aux investisseurs une indication du montant des liquidités disponibles pour distributions aux détenteurs de parts. Comme les liquidités distribuables n'est pas un terme défini selon les PCGR canadiens, la méthode de calcul des liquidités distribuables du Fonds peut ne pas être comparables à d'autres méthodes de calcul portant la même appellation. Tel que requis par l'avis, l'information qui suit est une réconciliation des liquidités distribuables dans les activités d'exploitation des flux de trésorerie aux états financiers du Fonds.

Liquidités disponibles pour distribution et distributions

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	T3-2007	T 2-2007	T1-2007	T4-2006	T3-2006	T2-2006	T1-2006	Total 2006
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Liquidités en provenance des activités d'exploitation	2 508	2 935	3 049	2 699	4 508	3 289	3 476	13 972
Coût de remplacement des abonnés	(1 269)	(1 513)	(1 392)	(1 475)	(1 959)	(1 897)	(1 680)	(7 011)
Dépenses en immobilisation de maintenance	(60)	(60)	(60)	(60)	(150)	(200)	-	(410)
Changement au fonds de roulement:	775	428	401	444	(1 737)	41	(64)	(1 316)
Liquidités disponibles pour distribution	1 954	1 790	1 998	1 608	662	1 233	1 732	5 235
Distributions payées	-	1 344	1 344	1 344	1 818	2 012	1 929	7 103
Bénéfice net par part	0,118	0,62	0,18	(1,99)	0,054	0,147	0,19	(1,59)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Total

	T3-2007	T 2-2007	T1-2007	T4-2006	T3-2006	T2-2006	T1-2006	2006
Liquidités distribuables par part	0.309	0,283	0,316	0,254	0,105	0,195	0,274	0,828
Distributions payées par part	-	0,213	0,213	0,213	0,287	0,318	0,305	1,123
Distributions payées/liquidités disp.	- %	75,1 %	67,3 %	83,6 %	274,6 %	163,2 %	111,4 %	135,7 %

Les coûts de remplacement d'abonnés représentent un estimé des coûts pour l'acquisition de nouveaux RMR (revenus mensuels récurrents) d'abonnés dans le but de remplacer les RMR d'abonnés perdus en attrition durant les trimestres où les RMR augmentent mais sans tenir compte des pertes de RMR lors des périodes où les RMR diminuent. Les coûts de remplacement d'abonnés ne sont pas nécessaires pour maintenir les RMR et les liquidités distribuables au niveau actuel. Le Fonds remplace certaines diminutions de RMR provenant de l'attrition des abonnés en investissant pour acquérir des revenus mensuels récurrents à l'aide de son réseau de distributeurs associés, ses équipes internes de ventes, ses centres d'appel, aussi bien que par des augmentations de prix et la vente de nouveaux services à valeur ajoutée à son réseau d'abonnés existant.

Pour le troisième trimestre de l'exercice 2007, les liquidités distribuables par part ont atteint 1 954 000 \$, soit une augmentation de 1 292 000 \$ comparativement à la même période l'an dernier. Cette augmentation majeure est attribuable à un plus faible investissement dans les réseaux d'abonnés de 690 000 \$, une réduction des dépenses en immobilisation de maintenance de 90 000 \$ combiné à une augmentation de 557 000 \$ du bénéfice net (ajusté pour la réduction de 147 000 \$ dans les impôts futurs). Pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2007, les liquidités disponibles pour distribution ont atteint 5 742 000 \$, soit une hausse de 2 115 000 \$ comparativement à la même période l'an dernier pour les mêmes raisons que celles mentionnées plus haut.

La méthode utilisée par la direction du Fonds pour estimer les coûts de remplacement des abonnés a changé entre les deux premiers neuf mois de la période sous étude. Pour mieux comparer les trois premiers trimestres d'opération de l'année financière 2007 avec ceux de la même période pour l'année financière 2006, nous devons mentionner que les coûts de remplacement des abonnés pour le premier trimestre de 2006 représentaient une multiplication de l'attrition, des coûts de recrutement nets et de l'EBITDA calculé sur une base des 12 derniers mois. Durant le premier trimestre de 2007, les coûts de remplacement des abonnés étaient calculés en remplaçant l'attrition mensuelle par le coût de remplacement mensuel à l'aide des différentes sources de recrutement calculé à partir du plus bas coût au plus haut coût de recrutement. Au cours du deuxième trimestre de 2007, le coût de remplacement des RMR des abonnés était basé sur l'investissement actuel dans les comptes d'abonnés pour la période sans ajustement pour tenir compte du coût des pertes des RMR lors des périodes où les RMR diminuent comparé au deuxième trimestre de 2006 qui représentait un estimé basé sur l'investissement actuel dans les comptes d'abonnés pour la période ajusté basé sur les coûts évalués pour remplacer toutes pertes de RMR qui sont survenues durant la période. Si la même méthode utilisée durant les neuf premiers mois de 2006 avait été utilisée pour les neuf premiers mois de 2007, le coût de remplacement des abonnés aurait été inférieur de 134 000 \$ et les liquidités disponibles auraient été supérieures par ce même montant. Les coûts d'acquisition des abonnés, qui représente l'estimation de la direction pour acquérir de nouveaux abonnés à un niveau supérieur à l'attrition, sont additionnés au coût de remplacement des abonnés et inclus sous la rubrique « Réseaux d'abonnés » au bilan.

Pour mieux apparier nos liquidités distribuables avec nos liquidités distribuées, le Fonds a annoncé une baisse de ses distributions en septembre 2006, mois au cours duquel les distributions mensuelles ont été réduites de 35 %, passant de 0,10833 \$ à 0,07083 \$ par part.

La convention de crédit bancaire modifiée datée du 2 avril 2007 (la « convention de crédit bancaire modifiée no 3 ») restreint le paiement des distributions. Elle exige que les distributions soient versées uniquement à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et, en date du 28 mars 2007, soient limitées à 75 % des liquidités distribuables calculées chaque mois. La convention prévoit également que les distributions ne peuvent être faites en utilisant le produit tiré de la vente ou de la cession d'un actif qui n'est pas effectuée dans le cours normal des affaires, et aucune distribution n'aura lieu si un défaut ou un cas de défaut survient, se poursuit ou en résulte. Au cours du deuxième trimestre de 2007, les liquidités disponibles pour distributions ont été supérieures de 446 000 \$ aux distributions versées. En mai 2007, le Fonds a distribué 83,9 % de ses liquidités distribuables, chiffre supérieur au maximum de 75,0 % accordé dans la convention de crédit bancaire modifiée no 3 datée du 2 avril 2007. En outre, au 30 juin 2007, le Fonds était en défaut en vertu de l'une de ses restrictions bancaires et s'est donc vu interdire tout versement de distribution. Le Fonds a annoncé le 20 juin 2007 sa décision de suspendre les distributions après le paiement à la fin de juin de la distribution de mai. La convention de crédit bancaire modifiée no 4 datée de 27 juillet 2007 (la « convention de crédit bancaire modifiée no 4 ») prévoit

également que le Fonds ne procédera pas au rachat de ses parts ni ne distribuera de liquidités, y compris les distributions, s'il y a un défaut, si le rachat ou le paiement de ces distributions entraîne un défaut ou si son ratio dette bancaire à terme/BAIIA pour n'importe quel mois est égal ou supérieur à 2,25 :1. Les liquidités distribuées ne peuvent pas dépasser les distributions inscrites au budget offertes aux prêteurs et approuvées chaque année par ces derniers et ne peuvent être effectuées qu'à même les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. La convention de crédit bancaire modifiée no 4 prévoit également que, si le Fonds ne parvient pas à maintenir, à la fin de n'importe quel mois, le ratio dette bancaire à terme/BAIIA requis, le Fonds doit appliquer un montant de 450 000 \$ au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire à terme. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, ce ratio était supérieur à la limite de 2,50:1 et le Fonds a dû rembourser une partie de sa dette bancaire pour une somme de 675 000 \$

Distribution déclarée

Durant le début de l'année financière 2007, le Fonds a déclaré les distributions suivantes :

Part de fiducie de catégorie A :

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2007	31 janvier 2007	28 février 2007	0,07083	324 020
Février 2007	28 février 2007	31 mars 2007	0,07083	324 020
Mars 2007	31 mars 2007	30 avril 2007	0,07083	324 020
Avril 2007	30 avril 2007	31 mai 2007	0,07083	324 020
Mai 2007	31 mai 2007	30 juin 2007	0,07083	324 020
			0,35415	1 620 100

Part de fiducie de catégorie B :

Période	Date de clôture	Date de paiement	Distribution par part	Total \$
Janvier 2007	31 janvier 2007	28 février 2007	0,07083	123 958
Février 2007	28 février 2007	31 mars 2007	0,07803	123 958
Mars 2007	31 mars 2007	30 avril 2007	0,07803	123 958
Avril 2007	30 avril 2007	31 mai 2007	0,07083	123 958
Mai 2007	31 mai 2007	30 juin 2007	0,07083	123 958
			0,35415	619 790

Distributions totales déclarées **2 239 890**

Obligations contractuelles

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2007	31 décembre 2006
	\$	\$
Emprunt bancaire à terme ^(a)	41 512	45 000
Débitures subordonnées ^(b)	5 000	5 000
	46 512	50 000

(a) Emprunt bancaire à terme autorisé de 45 000 000 \$, échéant en mars 2008 et portant intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux de base et entre 1,75 % et 2,25 % au-dessus du taux des acceptations bancaires dépendamment des ratios financiers calculés sur une base mensuelle. Ces taux d'intérêt ne tiennent pas compte des instruments financiers dérivés de couverture.

La dépense d'intérêt à l'état des résultats a été comptabilisée au taux effectif de l'emprunt de 5,50 % à 5,90 % lequel tient compte des instruments financiers dérivés de couverture.

Ces taux peuvent changer dépendamment de la renégociation de la dette.

L'emprunt a été garanti par une hypothèque grevant la totalité des biens meubles et immeubles, actuels et futurs, du Fonds.

La cession-bail du bâtiment de Saint-Augustin-de-Desmaures du Fonds au cours du dernier trimestre pour un montant de 2 813 000 \$, déduction faite de la commission de vente et d'autres charges, et le produit de cette cession-bail a été déduit de l'emprunt bancaire à terme de premier rang au 30 avril 2007.

La convention de crédit bancaire contient certaines restrictions. De plus, le Fonds doit respecter certains ratios financiers. Au 30 septembre 2007, le Fonds respectait la totalité de ses ratios financiers requis selon la convention de crédit bancaire no 4.

L'emprunt bancaire à terme a été classifié au passif à court terme au cours du premier trimestre de 2007 car il vient à échéance dans moins d'un an, soit en mars 2008.

- (b) En avril 2006, le Fonds a finalisé le placement privé pour un montant total de 5 000 000 \$ en débetures subordonnées garanties à 9 % de série A du Fonds. Les obligations viennent à échéance en avril 2011.

Obligations contractuelles (en milliers de dollars)	Paiements par période			
	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans	4 à 5 ans
Emprunt bancaire à terme ^(a)	41 134	41 134	-	-
Débetures subordonnées	5 000	-	-	5 000
Contrats de location-acquisition	429	91	207	131
Total	46 563	41 225	207	5 131

(a) L'emprunt bancaire à terme a été classifié au passif à court terme au cours du premier trimestre 2007 car il vient à échéance dans moins d'un an, en mars 2008.

Instruments financiers dérivés

Au 30 septembre 2007, les ententes relatives aux swaps de taux d'intérêt se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)

Objectif	Taux fixe à payer	Taux variable à recevoir	Notionnel	Échéance	Juste valeur
Couverture de dette	4,82% jusqu'en avril 2006 5,50% de mai 2006 à avril 2007 6,00% de mai 2007 à mars 2008 (taux effectif 5,50%)	Taux des acceptations bancaires +2,25%	41 134 \$	Mars 2008	227 \$ (330 \$ en décembre 2006)

Au cours de l'année 2006, le Fonds a renoncé aux swaps de taux d'intérêt à titre d'instruments de couverture parce qu'il a changé des taux d'acceptations bancaires au cours du troisième trimestre à un taux variable plus élevé. En conséquence, les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 227 000 \$.

Arrangements hors-bilan

Les arrangements hors-bilan du fonds consistaient en des baux d'exploitation dans le cours normal des opérations. Ces baux ont différents termes mais ne comportent pas de clauses escalatoires qui auraient un impact matériel sur les états financiers.

Opérations entre apparentés

Au cours de la période, le Fonds a conclu des opérations avec des sociétés contrôlées par des porteurs de parts qui sont également membres de la direction du groupe AlarmCap. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant convenu entre les parties. Ces opérations sont reflétées dans les états financiers de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	30 septembre 2007 \$ (3 mois)	30 septembre 2006 \$ (3 mois)
État des résultats :		
Télésurveillance et services à la clientèle	(4)	118
Charges générales et administratives	182	187

Bilans :

Parts émises et en circulation

Un nombre illimité de parts de catégorie A du Fonds et de parts de catégorie B du Fonds peuvent être émises aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds. Chaque part est cessible et, sous réserve de certaines priorités rattachées aux liquidités disponibles pour la distribution et aux « distributions spéciales » et consenties aux parts de catégorie A du Fonds par rapport aux parts de catégorie B, représente un intérêt bénéficiaire indivis et égal sur les distributions du Fonds, que ce soit du bénéfice net, des gains en capital réalisés nets (autres que les gains en capital réalisés nets distribués aux porteurs qui demandent un rachat) ou d'autres montants, et sur l'actif net du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation du Fonds. Les parts ne sont pas susceptibles d'appels de fonds futurs et chaque part entière confère une voix à son porteur à toutes les assemblées des porteurs. Sauf dans certaines situations, les parts ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat au gré du porteur ou du Fonds ni aucun droit préférentiel de souscription. Les part de catégorie B sont échangeables en part de catégorie A du Fonds sur une base de 1 pour 1 et soutenant une distribution de 0,325 \$ par part par trimestre stipulé dans les règlements de la fiducie a été atteint le 30 avril 2006.

Au 30 septembre 2007, 4 574 401 parts de catégorie A du Fonds et 1 750 000 parts de catégorie B étaient émises et en circulation.

Régime de parts virtuelles du Fonds

Les cadres et administrateurs du groupe AlarmCap et les fiduciaires de la fiducie et du Fonds sont admissibles au régime de parts virtuelles du Fonds (le « régime »). L'objectif du régime est de fournir aux participants admissibles des opportunités de rémunération qui améliorent la capacité du Fonds et à AlarmCap d'attirer, de motiver et de retenir les Fiduciaires, les dirigeants et le personnel clé et l'emploi permanent du participant durant le cycle de même que toutes autres conditions fondées sur le rendement déterminé à la date de l'attribution. Durant une période de quatre-vingt-dix (90) jours après l'approbation des états financiers du Fonds pour le dernier exercice financier dans le cycle de trois ans, les parts fictives acquises sont payées au participant en parts de fiducie de catégorie A émises de la trésorerie en nombre égal au nombre de parts fictives acquises.

Les parts virtuelles sont octroyées sans qu'une contrepartie monétaire ne soit versée au Fonds et elles sont acquises seulement si certains niveaux de performance financières sont atteints au cours d'un cycle (tel que défini au régime), lequel commence lors de l'exercice financier au cours duquel l'octroi se produit. Lors de l'acquisition, chaque part virtuelle devient convertible en une part de catégorie A entièrement payée. Le nombre maximum de parts virtuelles pouvant être émises en vertu du régime ne peut dépasser 10 % du nombre de parts en circulation.

Au 30 septembre 2007, 160 417 parts virtuelles avaient été octroyées. Toutefois, aucune dépense n'a été enregistrée dans l'état des résultats du troisième trimestre 2007 puisque la direction ne croit pas que les conditions basées sur la performance seront réunies. Durant le dernier trimestre de 2006, les frais provisionnés au cours des trois premiers trimestres de 2006 ont été renversés au cours du dernier trimestre de 2006 puisque la direction est d'avis que les conditions ne seront pas réunies pour que les unités deviennent échangeables.

Conventions comptables

Étant donné que le Fonds a débuté ses activités en 2005, toutes les politiques comptables adoptées sont inscrites dans les notes des états financiers vérifiés consolidés du Fonds au 31 décembre 2006 sauf celle inscrite ci-dessous.

Adoption initiale des conventions comptables

Selon le Manuel de l'ICCA, chapitre 3870 – Rémunérations et autres paiements à base d'actions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser ces attributions. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

Base de présentation

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (« PCGR canadiens »).

Consolidation

Ces états financiers consolidés incluent les comptes du Fonds et ceux de ses filiales à part entière.

Utilisation d'estimations

Pour la préparation de ces états financiers consolidés, la direction a été tenue de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Constatation des produits

Les produits découlant de l'installation sont constatés une fois l'installation achevée. Les produits provenant d'activités de télésurveillance et de services sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits perçus d'avance à l'égard de services à rendre au cours du prochain exercice sont présentés dans le passif à court terme. Les produits provenant de l'abonnement initial au service perçus auprès des clients à la signature des contrats sont portés en réduction du coût des réseaux d'abonnés.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	33 1/3 %
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont établis en fonction des coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial au service. Ils comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs comme les commissions, les paiements versés aux recruteurs indépendants et les frais de branchement au réseau. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Réseau d'abonnés Microtec	Dégressif	12 %

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'écart entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une moins-value. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède sa juste valeur, selon une combinaison de méthodes d'évaluation, la dépréciation est calculée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur implicite, d'après la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'unité d'exploitation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si ces actifs sont jugés comme ayant subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

Contrat de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés du bailleur au preneur. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode du solde dégressif. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont réduites de la tranche en capital des loyers. La tranche en intérêts théoriques des loyers est passée en charges.

Rémunération à base de parts

Comme il est décrit à la note 8, le Fonds offre un régime de rémunération à base de parts sous la forme d'attribution de parts fictives.

Pour comptabiliser ces attributions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

Bénéfice par part

Le bénéfice par part est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de parts des catégorie A et B en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de la totalité des éléments ayant une incidence dilutive.

L'incidence des parts virtuelles du Fonds pouvant être exercées sur le résultats par part est anti-dilutive et, par conséquent, le résultat de base et dilué par part est le même.

Comptabilité de couverture

Le Fonds conclut des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

La désignation à titre de couverture n'est permise que si, au moment de la mise en place de la couverture et au cours de la période de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument dérivé sont censées contrebalancer en grande partie les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Fonds documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques pour l'exécution d'opérations de couverture. Ce processus comprend l'établissement de liens entre tous les instruments dérivés. Également, le Fonds documente et évalue officiellement, au moment de la mise en place et de manière continue, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés antérieurement désignés à titre de couvertures et qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont comptabilisés en résultat (intérêts sur la dette) dans la période au cours de laquelle l'opération de couverture sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est frappé d'extinction ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou latent sur cet instrument de couverture dérivé est comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures sont présentés à la valeur de marché à titre d'éléments distincts aux états financiers consolidés. Toute variation de la juste valeur liée à ces instruments est comptabilisée en résultat.

Changements des conventions comptables

Au cours du premier trimestre de 2007, le Fonds a adopté les recommandations des Chapitres suivants du Manuel de L'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel de l'ICCA) :

Manuel Chapitre 1530 – Résultat étendu – signifie un nouveau résultat étendu et de ses composantes – lequel correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période, découlant d'opérations sans rapport avec les propriétaires.

Manuel Chapitre 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et Chapitre 3861 – informations à fournir et présentation – exigent qu'une entité comptabilise ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur à chaque date de clôture, sauf exception, établissent les règles déterminant à quel moment un actif ou un passif financier doit être reconnu au bilan et établissent des normes précises relatives à la comptabilisation et la présentation des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme, ainsi qu'à leur passation en charge subséquemment.

L'application de ces règles nécessite une classification de l'ensemble des actifs et passifs financiers du Fonds en catégories pour lesquelles des règles bien définies dictent les normes à mettre en application. Ces règles peuvent cependant diverger lorsqu'un traitement réglementaire différent s'applique. Le Fonds a procédé au classement suivant :

- Les trésoreries et les équivalents de trésorerie ont été classés à titre d'« Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains/pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés.
- Les sommes à recevoir des clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont normalement enregistrés au coût, lequel lors de l'enregistrement initial, correspondait à la juste valeur.
- Les emprunts bancaires, les comptes fournisseurs et frais courus, les contrats de location-acquisition de même que la dette à long terme sont classés sous « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, cette valeur correspond au coût.

Coût de financement

Depuis janvier 2007, les coûts de financement relatifs à la dette à long terme ont été présentés en réduction de la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais reportés et la dette à long terme

ont été diminués de 631 000 \$ au 30 septembre 2007 et de 1 058 000 \$ au 31 décembre 2006. L'impact relié à l'utilisation d'une méthode différente de passation aux résultats est négligeable.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'attester de la conception du contrôle interne du Fonds à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information comme l'exige le Règlement 52-109 – Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Le contrôle interne du Fonds à l'égard de l'information financière est conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR applicables. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière devrait comprendre les politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs du Fonds;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR applicables;
- fournissent une assurance raisonnable que les encaissements et décaissements du Fonds ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil de fiducie;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs du Fonds qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers annuels est soit interdite, soit prévenue à temps.

En raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes. Par ailleurs, l'extrapolation de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière afin que des périodes futures est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou que le degré de conformité avec les politiques ou les procédures se détériore.

Les contrôles et procédures de présentation de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie puis communiquée à la haute direction, y compris au chef de la direction et au chef des finances, pour que les décisions appropriées soient prises en temps opportun concernant la communication de l'information. Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds et ont évalué la conception du contrôle interne du Fonds à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006 conformément à l'exigence d'attestation du Règlement 52-109.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et rapportée à la haute direction, y compris au président et au chef de la direction financière, sur une base régulière de sorte que des décisions appropriées puissent être prises concernant la divulgation publique. Une évaluation de l'efficacité de la conception et des opérations des contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds a été effectuée au 31 décembre 2006, par et sous la surveillance de la direction du Fonds, y compris le président et le chef de la direction financière. Basé sur cette évaluation, le Président et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds, comme définies dans le Règlement 52-109, l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, sont efficaces pour s'assurer que l'information requise soit divulguée dans les rapports que le Fonds dépose ou soumet sous les Autorités canadiennes des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, synthétisée et présentée au cours des périodes précises sous ces règles et formes.

Facteurs de risque

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada selon le principe de la continuité de l'exploitation, qui suppose que le Fonds sera en mesure de générer suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible.

À la fin de chacun des trois derniers trimestres de 2006, le Fonds n'avait pas respecté ses clauses restrictives bancaires. Toutefois, il a obtenu les dérogations appropriées de la part de ses créanciers garantis. Au 31 mars 2007, le Fonds ne respectait pas les clauses restrictives. Le 2 avril 2007, le Fonds a signé la convention de crédit bancaire modifiée no 3 qui comprend des changements aux clauses restrictives, qui définissent de nouveaux ratios pour la période du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, et des ratios plus exigeants par la suite. La convention de crédit bancaire modifiée no 3 exige aussi le remboursement anticipé de l'emprunt dans certaines situations précises. Avec cette modification, le Fonds respectait ses nouvelles clauses restrictives au 31 mars 2007. Afin de rencontrer ses clauses restrictives pour les périodes postérieures au 31 mars 2007, la direction devait rembourser une tranche d'environ 5 000 000 \$ de l'emprunt à terme bancaire. Ce remboursement devait être rendu possible au moyen d'un contrat de cession-bail de son bâtiment à St-Augustin-de-Desmaures et de l'obtention d'un nouveau financement additionnel par emprunt subordonné avant la fin avril 2007, dont les revenus seraient appliqués contre l'emprunt bancaire à terme. La cession-bail a été finalisé le 24 avril 2007 pour un montant de 2 813 000 \$, déduction faite de la commission de vente et autres dépenses, qui a été appliqué contre l'emprunt bancaire à terme au 30 avril 2007. Le Fonds a choisi ne pas recourir immédiatement à l'émission d'une dette subordonnée supplémentaire d'un montant de 2 millions de dollars puisqu'il n'a pas été satisfait des termes commerciaux proposés. Le 20 juin 2007, le Fonds a annoncé qu'il avait suspendu le paiement des distributions, à partir du paiement à la fin de juin de la distribution de mai. La convention de crédit bancaire modifiée no 4 datée du 27 juillet 2007 (la « convention de crédit bancaire modifiée no 4 ») prévoit également que le Fonds ne procédera pas au rachat de ses parts ni ne distribuera de liquidités, y compris les distributions, s'il y a un défaut, si le rachat ou le paiement de ces distributions entraîne un défaut ou si son ratio dette bancaire à terme/BAIIA pour n'importe quel mois est égal ou supérieur à 2,25:1. Les liquidités distribuées ne peuvent pas dépasser les distributions inscrites au budget offertes aux prêteurs et approuvées chaque année par ces derniers et ne peuvent être effectuées qu'à même les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. La convention de crédit bancaire modifiée no 4 prévoit également que, si le Fonds ne parvient pas à maintenir, à la fin de n'importe quel mois, le ratio dette bancaire à terme/BAIIA requis, le Fonds doit appliquer un montant de 450 000 \$ au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire à terme. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, ce ratio était supérieur à la limite de 2,50:1 et le Fonds a dû rembourser une partie de sa dette bancaire pour une somme de 675 000 \$

Les présents états financiers consolidés ne tiennent compte d'aucun rajustement ou reclassement d'actifs ou de passifs qui seraient nécessaires si le Fonds avait accusé une incapacité de poursuivre ses activités.

Risques liés aux activités du groupe AlarmCap

Capacité à maintenir la rentabilité et à gérer la croissance

Aucune assurance ne peut être donnée que la stratégie d'affaires et de croissance du groupe AlarmCap lui permettra d'être rentable et de maintenir sa rentabilité à l'avenir. Les résultats d'exploitation futurs du groupe AlarmCap seront fonction de nombreux facteurs, dont (i) l'efficacité et l'efficience de ses programmes de marketing, (ii) sa capacité à améliorer continuellement son service afin de réaliser des retombées nouvelles et accrues provenant de la clientèle, à offrir des services de qualité supérieure et à réduire les coûts, (iii) sa capacité à cerner avec succès les nouvelles tendances dans l'industrie de la sécurité et d'y faire écho, (iv) le degré de concurrence dans l'industrie de la sécurité et (v) sa capacité à gérer les niveaux d'attrition naturelle.

Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap est en mesure de gérer efficacement sa croissance, et tout défaut à cet égard pourrait entraîner des incidences défavorables importantes sur ses activités, sa situation financière, ses liquidités et ses résultats d'exploitation.

Concurrence

L'industrie de la sécurité est hautement concurrentielle et fortement segmentée. Le groupe AlarmCap livre concurrence à de grosses sociétés ainsi qu'à de petites sociétés régionales et locales, dans tous ses secteurs d'activité. De plus, de nouveaux concurrents continuent de voir le jour dans l'industrie de la sécurité et le groupe AlarmCap pourrait devoir livrer concurrence à ces nouveaux venus à l'avenir. À l'instar de certains des concurrents actuels du groupe AlarmCap, les nouveaux concurrents pourraient disposer de ressources

financières plus considérables que les siennes. De surcroît, d'autres sociétés offrant des services de sécurité ont adopté une stratégie similaire à celle du groupe AlarmCap qui donne lieu à l'achat agressif de comptes de télésurveillance au moyen de l'acquisition de portefeuilles de comptes d'abonnés. Certaines de ces sociétés pourraient être disposées à offrir des prix supérieurs à ceux que le groupe AlarmCap est prêt à offrir pour l'achat de comptes d'abonnés. Une telle concurrence pourrait entraîner une diminution du volume des ventes et des occasions d'achat moindres pour le groupe AlarmCap, augmentant ainsi le prix qu'il verse pour des comptes d'abonnés, ce qui affecterait de façon défavorable les distributions en espèces du groupe AlarmCap ainsi que ses résultats d'exploitation.

Convention d'achat d'actifs de SMLP

La convention d'achat d'actifs de SMLP renferme certaines déclarations et garanties usuelles et les indemnités connexes. Les déclarations et garanties seront maintenues pendant une période de trois ans après la clôture de l'opération envisagée à la convention d'achat d'actifs de SMLP. Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap récupérera des sommes auprès de SMLP pour manquement à de telles déclarations et garanties étant donné que rien ne garantit que les actifs ou les ressources financières de SMLP suffiront à satisfaire à de telles obligations.

Expansion

Le succès de l'expansion prévue du groupe AlarmCap sera fonction de nombreux facteurs, notamment la capacité de la société à avoir accès à des capitaux, à trouver des cibles intéressantes à acquérir, à maintenir les coûts d'acquisition de comptes d'alarme et des taux d'attrition naturelle acceptables et à contrôler les coûts d'exploitation. Rien ne garantit que le groupe AlarmCap sera en mesure de croître ou de réaliser son expansion prévue. De tels risques, s'ils devaient se matérialiser, pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

Risque lié à l'industrie et sensibilité à l'économie

Les activités du groupe AlarmCap sont tributaires de la santé de l'économie dans les marchés régionaux où il exerce ses activités et, de ce fait, ses résultats financiers sont sensibles à la confiance des consommateurs et au niveau de chômage, entre autres facteurs. Bien que le groupe AlarmCap ne puisse faire une corrélation précise entre l'incidence des conditions macro-économiques et ses activités commerciales, il croit qu'une détérioration des conditions économiques au Canada ou dans toute région où il exerce ses activités pourrait entraîner une diminution de la demande des produits ou des services qu'il offre et, si un tel degré de détérioration se maintenait ou s'aggravait, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient en subir d'importants contrecoups.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La réussite du Fonds est fortement tributaire du maintien en fonction des membres de la haute direction du groupe AlarmCap. La perte des services de l'un ou de plusieurs des membres clés de la haute direction du groupe AlarmCap pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers. De plus, la croissance continue du groupe AlarmCap dépend de sa capacité à attirer et à fidéliser des dirigeants et des employés compétents et de la capacité de son personnel à gérer la croissance du groupe AlarmCap. L'incapacité d'attirer et de fidéliser du personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

Dépendance à l'égard des distributeurs

La réussite du Fonds est fortement tributaire des distributeurs du groupe AlarmCap. La perte de certains distributeurs clés du groupe AlarmCap pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers. De plus, la croissance continue du groupe AlarmCap est fonction de sa capacité à attirer et à fidéliser des distributeurs. L'incapacité de les attirer et de les fidéliser pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, la croissance et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap.

Risques liés à la technologie

Dans l'industrie de la sécurité et des télécommunications, la technologie progresse continuellement et, même si le groupe AlarmCap prévoit tenter de suivre l'évolution des progrès technologiques, rien ne garantit que ses produits ou ses services continueront d'être concurrentiels.

Efficacité et efficience des frais de publicité

La croissance et la rentabilité futures du groupe AlarmCap seront fonction en partie de l'efficacité et de l'efficience de ses frais de publicité, y compris sa capacité (i) à faire mieux connaître ses produits et services, (ii) à élaborer un plan original mariant messages créatifs et médias appropriés respectant les frais de publicité prévus, et (iii) à gérer efficacement les frais de publicité afin de maintenir des marges d'exploitation acceptables. Aucune assurance ne peut être donnée que le groupe AlarmCap tirera éventuellement parti des frais de publicité qu'il aura engagés. En outre, rien ne garantit que les frais de publicité prévus du groupe AlarmCap se traduiront par une augmentation des ventes ou un degré accru et suffisant de sensibilisation à ses produits et services, ni que le groupe AlarmCap sera en mesure de gérer ces frais de publicité d'une manière qui soit rentable.

Augmentation des taux d'intérêt

Un des facteurs qui pourrait influencer le prix des parts de catégorie A du Fonds influencerait les taux de rendement annuels des distributions comparativement aux taux de rendement annuels d'autres instruments financiers constituera l'un des facteurs pouvant avoir une incidence sur le prix des parts de catégorie A du Fonds négociés sur les marchés publics. Ainsi, une augmentation des taux d'intérêt pratiqués sur le marché entraînera une hausse du taux de rendement des autres instruments financiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des parts de catégorie A du Fonds.

Relations avec les employés

Aucun des employés du groupe AlarmCap n'est syndiqué, et le groupe AlarmCap est d'avis qu'il entretient de bonnes relations avec ses employés. La détérioration de ces relations pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation.

Risque de responsabilité lié aux activités

La nature des services du groupe AlarmCap l'expose éventuellement à des risques élevés de responsabilité liés à des actes ou des omissions d'employés ou à la défaillance de systèmes qui pourraient être inhérents à d'autres entreprises. La plupart des contrats de télésurveillance de Microtec et d'autres contrats aux termes desquels le groupe AlarmCap vend ses produits et offre ses services renferment des dispositions limitant sa responsabilité envers les abonnés en vue de réduire un tel risque. De plus, le groupe AlarmCap bénéficie d'une garantie d'assurance. Toutefois, en cas de litige portant sur ces questions, rien ne garantit que ces limites seront appliquées, les frais liés à un tel litige pouvant avoir une incidence défavorable sur le groupe AlarmCap.

Incidence défavorable potentielle des « fausses alarmes »

Selon des sources sectorielles américaines, environ 95 % des déclenchements d'alarme qui entraînent un signalement auprès du personnel des forces policières ou de prévention des incendies ne sont pas des urgences et, de ce fait, sont des « fausses alarmes ». Cette incidence élevée de fausses alarmes a soulevé des préoccupations importantes dans certaines municipalités. De telles préoccupations pourraient entraîner une diminution de la probabilité ou de la rapidité d'intervention des forces policières par suite de déclenchements d'alarme et, ainsi, réduire la propension des consommateurs à souscrire des services de télésurveillance ou à continuer à faire appel à de tels services.

Un certain nombre de municipalités ont étudié ou étudient à l'heure actuelle la possibilité d'adopter diverses mesures visant à réduire le nombre de fausses alarmes. Parmi ces mesures, citons les suivantes : (i) assujettir les sociétés de télésurveillance à des amendes ou des pénalités pour le signalement de fausses alarmes, (ii) rattacher des licences aux systèmes de sécurité individuels et les faire révoquer après un nombre déterminé de fausses alarmes, (iii) imposer des amendes aux abonnés de systèmes de sécurité pour les fausses alarmes et (iv) imposer des restrictions au nombre d'interventions des forces policières à l'égard des déclenchements d'alarme à un endroit donné. La mise en place de telles mesures pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les affaires futures du groupe AlarmCap.

Incidence défavorable éventuelle de la réglementation gouvernementale à venir : Risques de litige

Les activités du groupe AlarmCap sont assujetties à divers règlements, lois et exigences en matière de licences imposés par les autorités fédérales, provinciales et municipales et les ULC. La perte de telles licences ou l'imposition de conditions à l'octroi ou au maintien de telles licences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le groupe AlarmCap. Par exemple, le Fonds anticipe que la nouvelle législation qui sera adoptée dans la prochaine année obligera les détecteurs de feu qui ont plus de dix ans d'âge à être changés. Le Groupe AlarmCap estime qu'il a approximativement 16 000 de ces détecteurs de feu.

Dans une certaine mesure, les pratiques commerciales et publicitaires du groupe AlarmCap sont régies par la législation sur la protection du consommateur. Une telle législation comprend des restrictions sur la manière dont le groupe AlarmCap peut mousser les ventes de ses systèmes de sécurité ainsi que sur l'obligation pour celui-ci d'accorder aux acheteurs de ses systèmes de sécurité certains droits de résiliation. Bien que le groupe AlarmCap croie qu'il s'est conformé à cette législation à tous égards importants, aucune assurance ne peut être donnée qu'il n'y a pas eu infraction à cette législation en ce qui concerne la sollicitation de comptes d'alarme des abonnés actuels du groupe AlarmCap, plus particulièrement les comptes acquis auprès de tiers, ni ne peut-il être garanti qu'une telle infraction n'aura pas lieu à l'avenir.

Assurance

Le groupe AlarmCap souscrit de l'assurance relativement à ses responsabilités éventuelles, dont le vol, les incendies, les dommages causés par les incendies, les pertes accidentelles de valeurs de ses actifs et les préjudices corporels, selon des montants auprès de tels assureurs, et des modalités qu'il juge appropriés en tenant compte de tous les facteurs pertinents. Toutefois, il existe certains types de sinistres, généralement de nature catastrophique, comme des tremblements de terre et des inondations, qui ne peuvent être assurés ou qui ne sont pas économiquement assurables. Le groupe AlarmCap se fondera sur son jugement pour déterminer les montants, les limites de garantie et les dispositions en matière de franchise, afin que la garantie d'assurance sur les actifs et l'entreprise du groupe AlarmCap soient souscrites à des coûts raisonnables et des modalités convenables. Une telle approche pourrait faire en sorte que, advenant un sinistre important, la garantie d'assurance ne soit pas suffisante pour éponger l'intégralité de la valeur marchande réelle ou du coût de remplacement réel de l'investissement perdu du groupe AlarmCap. De plus, certains facteurs pourraient rendre peu intéressante l'utilisation du produit de l'assurance pour remplacer les biens après qu'ils aient été endommagés ou détruits. Dans de tels cas, le produit de l'assurance que touche le groupe AlarmCap pourrait ne pas être approprié pour restituer sa position économique à l'égard de ces biens. Aucune assurance ne peut être donnée que la garantie d'assurance dont bénéficie le groupe AlarmCap continuera d'être offerte à des modalités raisonnables, notamment des primes, des franchises et des exigences de coassurance raisonnables, ni que l'assureur du groupe AlarmCap ne déclinera pas la garantie à l'égard de toute demande de règlement future. Les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation du groupe AlarmCap pourraient être affectés de façon fortement défavorable si l'un des cas précités devait survenir.

Risques liés à la structure du Fonds

Dépendance à l'égard de l'exploitation

Le Fonds est une fiducie à capital variable, non dotée de la personnalité juridique et à but limité qui sera entièrement tributaire de l'exploitation de Microtec et de Securex et des actifs acquis auprès d'elles par suite de la clôture liée aux actifs de Microtec et de la clôture liée aux actifs de Securex, respectivement. Les distributions en espèces versées aux porteurs de parts de catégorie A du Fonds seront fonction, entre autres choses, de la capacité du Fonds à effectuer de telles distributions relatives aux parts de catégorie A du Fonds qui, par ricochet, est dépendant des distributions en espèces du Commanditaire, propriétaire des actifs de Microtec et de Securex. Le Commanditaire acquitte des dépenses et contracte des dettes et des obligations auprès de tiers. De telles dépenses, dettes et obligations pourraient avoir une incidence sur la capacité du Commanditaire à dégager des résultats d'exploitation positifs. La capacité du Commanditaire ou du Fonds à effectuer des distributions en espèces ou à faire d'autres paiements ou avances est également assujettie aux lois et règlements applicables et à des restrictions contractuelles que renferment les actes régissant tout endettement de ces entités.

Facilités de crédit et clauses restrictives

Le Commanditaire assumera des obligations au titre de la dette contractée auprès de tiers aux termes de la convention de crédit. Le niveau d'endettement du Commanditaire pourrait entraîner des conséquences importantes sur les porteurs réels ou éventuels, y compris : (i) une partie des flux de trésorerie provenant de l'exploitation du groupe AlarmCap sera affectée au paiement du capital et des intérêts de la dette, réduisant ainsi les sommes disponibles à distribuer au Fonds et pouvant servir à l'exploitation future du Fonds, (ii) la capacité du groupe AlarmCap à obtenir du financement supplémentaire au titre du fonds de roulement, des immobilisations ou des acquisitions à l'avenir pourrait être restreinte. La capacité du Commanditaire à acquitter les paiements prévus de capital et d'intérêts au titre de sa dette ou à refinancer sa dette sera fonction de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie futurs, lesquels sont tributaires de la conjoncture économique, des taux d'intérêt en vigueur ainsi que de facteurs financiers, concurrentiels, commerciaux et autres, dont un grand nombre sont hors de sa volonté. Ces facteurs pourraient empêcher le groupe AlarmCap de refinancer sa dette suivant des modalités avantageuses, si tant est qu'il la refinance, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la capacité du Fonds à effectuer des distributions sur ses parts.

Les distributions en espèces ne sont pas garanties et varieront selon le rendement des activités et sont soumises à des restrictions de la convention de crédit

Même si le Fonds entend effectuer les distributions de liquidités reçues à l'égard des parts de catégorie A du Fonds, déduction faite des dépenses et des montants, le cas échéant, que le Fonds a acquittés relativement au rachat de parts du Fonds, aucune assurance ne peut être donnée en ce qui concerne le revenu devant être tiré des activités du groupe AlarmCap ou qui sera ultimement distribué au Fonds. Le montant réel distribué à l'égard des parts n'est pas garanti et sera fonction de nombreux facteurs, notamment la rentabilité du groupe AlarmCap, sa capacité à maintenir des marges sur BAIIA ainsi que les variations du fonds de roulement et des dépenses en immobilisations du groupe AlarmCap, tous ces éléments comportant un certain nombre de risques. Par exemple, pour mieux équilibrer ses liquidités distribuables et ses liquidités distribuées, le Fonds a annoncé une réduction de la distribution en septembre 2006. Les distributions mensuelles ont été réduites de 35 %, passant de 0,10833 \$ à 0,07083 \$ par part. Puis, le 20 juin 2007, le Fonds a annoncé sa décision de suspendre toutes les distributions après le paiement à la fin de juin de la distribution de mai. Rien ne garantit que les distributions seront rétablies et, si tel est le cas, à quelle date et à quelle hauteur. En outre, la convention de crédit bancaire modifiée no 3 exige que les distributions soient effectuées uniquement à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et, en date du 28 mars 2007, soient limitées à 75 % des liquidités distribuables calculées chaque mois. La convention prévoit également que les distributions ne peuvent être faites en utilisant le produit tiré de la vente ou de la cession d'un actif qui n'est pas effectuée dans le cours normal des affaires, et aucune distribution n'aura lieu si un défaut ou un cas de défaut survient, se poursuit ou en résulte. Au 30 juin 2007, le Fonds était en défaut en vertu de ses restrictions bancaires et s'est donc vu interdire tout versement de distribution. Cependant, le Fonds avait signé une convention de crédit bancaire no 4 et, avec cette nouvelle convention, le Fonds respectait ses ratios financiers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2007. La convention de crédit bancaire no 4 prévoit également que le Fonds ne procédera pas au rachat de ses parts ni ne distribuera de liquidités, y compris les distributions, s'il y a un défaut, si le rachat ou le paiement de ces distributions entraîne un défaut ou si son ratio dette bancaire à terme/BAIIA pour n'importe quel mois est égal ou supérieur à 2,25:1. Les liquidités distribuées ne peuvent pas dépasser les distributions inscrites au budget offertes aux prêteurs et approuvées chaque année par ces derniers et ne peuvent être effectuées qu'à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Au 30 septembre 2007, le ratio dette bancaire à terme/BAIIA était de 2,44:1. La convention de crédit bancaire modifiée no 4 prévoit également que, si le Fonds ne parvient pas à maintenir, à la fin de n'importe quel mois, le ratio dette bancaire à terme/BAIIA requis, il doit appliquer un montant de 450 000 \$ au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire à terme. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, ce ratio était supérieur à la limite de 2,50 :1 et le Fonds a dû rembourser une partie de sa dette bancaire pour une somme de 675 000 \$

Il n'y a aucune certitude quant à la période à laquelle le Fonds rencontrera ses ratios financiers et ainsi être autorisé à reprendre ses distributions dans le futur.

Nature des parts de Catégorie A du Fonds

Des titres comme les parts de catégorie A du Fonds sont hybrides en ce sens qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques propres à la fois aux titres de participation et aux titres de créance. Les parts de catégorie A du Fonds ne constituent pas un placement direct dans l'entreprise du groupe AlarmCap. Les porteurs ne jouiront

pas des droits prévus par les lois normalement associées à la propriété d'actions d'une société, notamment le droit d'intenter des actions en oppression ou dérivatives. Les parts du Fonds constituent une fraction d'intérêt sur le Fonds. Le prix des parts de catégorie A du Fonds est fonction du revenu distribuable anticipé.

Les parts de catégorie A du Fonds ne sont pas des « dépôts » au sens de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Canada) et ne sont pas assurées aux termes de cette loi ou de toute autre loi. En outre, le Fonds n'est pas une société de fiducie et, de ce fait, n'est pas inscrit en vertu de toute loi sur les sociétés de fiducie et de prêt puisqu'il n'exerce pas d'activités de société de fiducie ni n'a l'intention d'exercer de telles activités.

Distribution de titres au moment du rachat ou à la dissolution du Fonds

Au moment du rachat de parts ou à la dissolution du Fonds, les fiduciaires peuvent distribuer les billets d'échange, les billets de la Fiducie ou les parts de la Fiducie directement aux porteurs, sous réserve de l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises. À l'heure actuelle, il n'existe aucun marché pour la négociation des billets d'échange, des billets de la Fiducie ou des parts de la Fiducie. De plus, les billets d'échange, les billets de la Fiducie et les parts de la Fiducie ne sont pas des titres qui se négocient librement ni ne sont inscrits à la cote d'une bourse. Les billets d'échange ainsi distribués pourraient ne pas constituer des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires et des régimes enregistrés d'épargne-études, selon les circonstances à ce moment-là. Les billets de la Fiducie et les parts de la Fiducie ne constitueraient pas des placements admissibles pour de tels régimes.

Restrictions de la croissance potentielle

Puisque le Commanditaire distribue la quasi-totalité de ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation futurs dépendront de l'augmentation des flux de trésorerie ou de l'obtention de financement additionnel à l'avenir. L'insuffisance de ce genre de fonds pourrait restreindre la croissance future du Commanditaire et les flux de trésorerie connexes versés au Fonds.

Responsabilités des porteurs

La déclaration de fiducie du Fonds stipule qu'aucun porteur de parts de catégorie A du Fonds n'assumera de responsabilité de quelque nature que ce soit envers quiconque à l'égard de la détention de parts de catégorie A du Fonds. Toutefois, il existe toujours un risque, que le Fonds estime peu probable dans les circonstances, qu'un porteur de parts de catégorie A du Fonds soit tenu personnellement responsable, malgré un tel énoncé dans la déclaration de fiducie du Fonds, à l'égard des obligations du Fonds dans la mesure où des réclamations ne sont pas acquittées à même les actifs du Fonds. Les affaires du Fonds sont menées en vue de réduire au minimum un tel risque dans toute la mesure du possible.

Dilution pour les porteurs existants de parts de Catégorie A du Fonds

La déclaration de fiducie du Fonds autorise le Fonds à émettre un nombre illimité de parts de catégorie A du Fonds pour une contrepartie et selon des modalités et conditions que les fiduciaires auront fixées, sans l'approbation de tout porteur des parts de catégorie A du Fonds. Les porteurs des parts de catégorie A du Fonds n'auront aucun droit préférentiel de souscription à l'égard de telles émissions futures.

Admissibilité aux fins de placements et biens étrangers

Aucune assurance ne peut être donnée que les parts de catégorie A du Fonds continueront de constituer des placements admissibles pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, les fonds enregistrés de revenu de retraite et les régimes enregistrés d'épargne-études, ni que les parts de catégorie A du Fonds ne seront pas des biens étrangers pour l'application de la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt impose des pénalités pour l'acquisition ou la détention de placements non admissibles ainsi que pour la détention excédentaire de biens étrangers.

Questions d'ordre fiscal

Comme il est décrit dans les états financiers du Fonds, en juin 2007, le gouvernement du Canada a adopté une législation exigeant des impôts sur les bénéfices additionnels au Fonds pour les années d'imposition commençant le 1^{er} janvier 2011. Le Fonds évalue présentement la nouvelle législation et les solutions de rechange organisationnelles du Fonds afin de maximiser la valeur pour l'actionnaire.

Les actifs d'impôts futurs de la période ont diminué de 147 000 \$ pour atteindre un montant de 2 609 000 \$ à l'adoption de la nouvelle législation fiscale en juin 2007. Jusqu'en juin 2007, le Fonds avait imposé la résorption des écarts temporaires imposables à un taux nul en supposant que le Fonds verserait assez de distributions de liquidités déductibles d'impôt aux porteurs de parts pour que le bénéfice imposable du Fonds soit nul dans un avenir prévisible. La nouvelle législation limite la déductibilité aux fins de l'impôt des distributions de liquidités de sorte que des impôts sur les bénéfices devront peut-être être payés à l'avenir.

Le Fonds a estimé ses impôts sur les bénéfices futurs d'après ses meilleures estimations des résultats d'exploitation et les réclamations au titre des comptes et les distributions de liquidités dans le futur, en supposant qu'il n'y aura aucun changement important de la structure organisationnelle actuelle du Fonds. Selon leur interprétation actuelle, les PCGR du Canada ne permettent pas que l'estimation des impôts sur les bénéfices futurs du Fonds comprenne les hypothèses liées à une modification de la structure organisationnelle avant que cette structure ne soit reconnue sur le plan juridique.

L'estimation par le Fonds de ses impôts sur les bénéfices futurs variera tout comme les hypothèses du Fonds relatives aux facteurs décrits ci-dessus, et les écarts peuvent être importants.

Jusqu'en 2011, la nouvelle législation n'influera pas directement sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds, et, par conséquent, sur la situation financière du Fonds.

Dette

Afin de financer l'acquisition des actifs de Microtec et de SMLP et la mise en place de la structure de fiducie de revenu, AlarmCap LP a contracté une dette. Les sommes versées au titre du capital et des intérêts pourraient nuire à la capacité du Fonds d'effectuer des distributions de liquidités. La convention de crédit bancaire contient certaines restrictions. De plus, le Fonds est tenu de maintenir certains ratios financiers. Au 31 mars 2007 et au cours des trois derniers trimestres de l'exercice 2006, le Fonds ne respectait pas certains ratios financiers. Toutefois, le Fonds a obtenu les renoncations nécessaires de ses créanciers ou des modifications à l'emprunt pour ce qui est du non-respect des ratios financiers. La convention de crédit modifiée régissant l'emprunt contient certaines restrictions qui, en effet, limitent le paiement des distributions au niveau approuvé par la banque à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et, après le 28 février 2007, à un niveau qui n'est pas supérieur à 75 % des liquidités distribuables chaque mois. Si le Fonds ne peut pas respecter ces ratios ou si le Fonds est en défaut ou qu'un cas de défaut est survenu et se poursuit aux termes de la convention de crédit, celle-ci stipule que le Fonds doit suspendre le paiement de ses distributions. Étant donné que le Fonds n'était pas en mesure de respecter tous ces nouveaux ratios au cours du deuxième trimestre de 2007, le Fonds était en défaut au 30 juin 2007 et a annoncé le 20 juin 2007 qu'il suspendait ses distributions. Cependant, le Fonds a signé une convention de crédit bancaire no 4 et, avec cette nouvelle convention, il respectait ses ratios financiers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2007. La convention de crédit bancaire no 4 prévoit également que le Fonds ne procédera pas au rachat de ses parts ni ne distribuera de liquidités, y compris les distributions, s'il y a un défaut, si le rachat ou le paiement de ces distributions entraîne un défaut ou si le ratio dette bancaire à terme/BAIIA pour n'importe quel mois est égal ou supérieur à 2,25 :1. Au 30 septembre 2007, le ratio dette bancaire à terme/BAIIA était à 2,44:1. Les liquidités distribuées ne doivent pas dépasser les distributions inscrites au budget offertes aux prêteurs et approuvées par ces derniers chaque année et ne peuvent être effectuées qu'à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. La convention de crédit bancaire modifiée no 4 prévoit également que si le Fonds ne parvient pas à maintenir, à la fin de n'importe quel mois, le ratio dette bancaire à terme/BAIIA requis, il devra appliquer un montant de 450 000 \$ au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire à terme. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, ce ratio était supérieur à la limite de 2,50:1 et le Fonds a dû rembourser une partie de sa dette bancaire pour une somme de 675 000 \$.

L'emprunt bancaire à terme a été classifié au passif à court terme car elle vient à échéance dans moins d'un an en mars 2008.

***Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans
le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les
vérificateurs externes du Fonds***

**PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP
RAPPORT TRIMESTRIEL**

BILANS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2007	31 décembre 2006
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 303	1 073
Débiteurs	2 755	3 116
Stocks	685	607
Charges payées d'avance	358	402
Autres actifs à court terme	227	-
Total de l'actif à court terme	5 328	5,198
Immobilisations corporelles		
Réseaux d'abonnés	66 269	67 812
Écarts d'acquisition	23 000	23 000
Autres éléments d'actif à long terme	100	430
Actif d'impôts futurs [Note 10]	2 609	-
	98 873	100 965
PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 187	4 802
Distributions à payer aux porteurs de parts	-	448
Produits perçus d'avance	4 582	5 029
Autres produits reportés	-	40
Gains reportés sur swaps de taux d'intérêt	141	-
Autres dettes à court terme [Note 6]	41 134	-
Tranche à court terme de contrats de location-acquisition	91	82
Total du passif à court terme	49 135	10 401
Gain reporté sur swaps de taux d'intérêt	-	352
Obligations découlant de contrats de location-acquisition [Note 5]	338	380
Produits de revenus reportés	581	418
Autres dettes à long terme	41	-
Dettes à long terme [Note 6]	4 722	48 942
Avoir des porteurs de parts		
Apport des porteurs de parts [Note 7]	59 139	59 139
Bénéfices nets cumulés	(114)	(5 937)
Distributions cumulées	(14 969)	(12 730)
Total de l'avoir des porteurs de parts	44 056	40 472
	98 873	100 965

Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds

PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP
RAPPORT TRIMESTRIEL

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS NON VÉRIFIÉS

(en milliers de dollars, sauf les montants par unités)

	30 septembre 2007 (3 mois) (non vérifié)	30 septembre 2006 (3 mois) (non vérifié)	30 septembre 2007 (9 mois) (non vérifié)	30 septembre 2006 (9 mois) (non vérifié)
			\$	\$
Produits d'exploitation				
Télésurveillance et services	7 203	7 411	21 906	22 234
Installation	510	514	1 670	1 919
	7 713	7 925	23 576	24 153
Charges				
Télésurveillance et service à la clientèle	1 698	1 957	5 125	5 615
Installation, vente et marketing	463	614	1 597	1 996
	2 161	2 571	6 722	7 611
Bénéfices avant charges générales et administratives et autres éléments	5 552	5 354	16 854	16 542
Charges générales et administratives	1 361	1 771	4 126	4 792
	4 191	3 583	12 728	11 750
Amortissement du réseau d'abonnés et des immobilisations corporelles	2 183	2 256	6 442	6 533
Intérêts sur les dettes incluant l'amortissement des autres éléments d'actif à long terme	1 032	987	2 971	2 722
Changement de la juste valeur sur swaps de taux d'intérêts	79	-	103	-
Gain sur disposition d'actif	-	-	(4)	-
	3 294	3 243	9 512	9 255
Bénéfice avant impôts	897	340	3 216	2 495
Revenus d'impôts futurs	147	-	(2 609)	-
Bénéfice net	750	340	5 825	2 495
Bénéfice par part	0,118	0,054	0,921	0,395
Nombre moyen pondéré par part en circulation (en milliers)	6 324	6 324	6 324	6 324

Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.

PREMIER FONDS NATIONAL DE REVENUS ALARMCAP
RAPPORT TRIMESTRIEL

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE NON VÉRIFIÉS

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2007 (3 mois) (non vérifié)	30 septembre 2006 (3 mois) (non vérifié)	30 septembre 2007 (9 mois) (non vérifié)	30 septembre 2006 (9 mois) (non vérifié)
			\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net pour la période	750	340	5 825	2 495
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie				
Amortissement des réseaux d'abonnés et des immobilisations corporelles	2 183	2 256	6 442	6 533
Gain sur disposition d'actif	-	-	(4)	-
Changement de la juste valeur sur swaps de taux d'intérêts	79	-	103	-
Amortissement des autres éléments d'actif à long terme et du gain reporté	124	164	339	425
	-	11	-	78
Revenus d'impôts futurs	147	-	(2 609)	-
Variation nette des soldes hors caisse liées à l'exploitation	(775)	1 737	(1 604)	1742
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 508	4 508	8 492	11 273
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(61)	(151)	(225)	(684)
Produit sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	2 879	-
Augmentation des réseaux d'abonnés	(1 316)	(2 021)	(4 426)	(6 191)
Acquisitions d'autres éléments d'actif à long terme	(15)	(162)	(124)	(558)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 392)	(2 334)	(1 896)	(7 433)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Remboursement de la dette à long terme	(700)	-	(3 520)	(3 500)
Remboursement du billet à demande	-	-	-	(202)
Remboursement de contrat de location-acquisition	(21)	-	(57)	-
Augmentation de la dette à long terme	-	-	-	5 000
Augmentation de contrat de location acquisition	-	-	23	-
Distributions aux porteurs de parts	-	(1 779)	(2 812)	(5 759)
Flux de trésorerie liées aux activités de financement	(721)	(1 779)	(6 366)	(4 461)
Augmentation (diminution) nette des liquidités pour la période	395	395	230	(621)
Liquidités au début de la période	908	656	1 073	1 672
Liquidités à la fin de la période	1303	1 051	1303	1051
Information supplémentaire				
Intérêts payés pour la période :	1 167	621	2 846	1 843

Les états financiers consolidés intérimaires qui sont inclus dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un examen par les vérificateurs externes du Fonds.

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

1) DESCRIPTION DU FONDS

Premier fonds national de revenus AlarmCap («le Fonds») est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée en vertu des lois de la province de l'Alberta aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 24 février 2005, modifiée et mise à jour le 4 mars 2005. Les activités commerciales du Fonds ont commencé le 1^{er} avril 2005.

Le Fonds a été créé pour acquérir la quasi-totalité des actifs et des actions de Les Entreprises Microtec inc. («Microtec») et la quasi-totalité des actifs de Securex Master Limited Partnership («Securex»), deux entreprises offrant des services de télésurveillance résidentielle et commerciale au Canada.

2) INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

En date du 27 juillet 2007, le Fonds a signé une convention de crédit bancaire modifiée n° 4. Avec cette nouvelle convention, le Fonds respectait ses ratios financiers pour le deuxième et troisième trimestres de l'exercice 2007. La convention de crédit bancaire n° 4 prévoit que le Fonds ne procédera pas au rachat de ses parts ni ne distribuera de liquidités, y compris les distributions, s'il y a un défaut, si le rachat ou le paiement de ces distributions entraîne un défaut ou si le ratio dette bancaire à terme/BAIIA de n'importe quel mois est égal ou supérieur à 2,25 :1. Les liquidités distribuées ne doivent pas dépasser les distributions inscrites au budget offertes aux prêteurs et approuvées par ces derniers chaque année et elles peuvent uniquement être versées à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. La convention de crédit bancaire modifiée no 4 prévoit également que, si le Fonds ne parvient pas à maintenir, à la fin de n'importe quel mois, le ratio dette bancaire à terme/BAIIA requis, il devra appliquer un montant de 450 000 \$ au remboursement anticipé de l'emprunt bancaire à terme. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, ce ratio était supérieur à la limite de 2,50:1 et le Fonds a dû rembourser une partie de sa dette bancaire pour une somme de 675 000 \$. Au 30 septembre 2007, le Fonds respectait la totalité de ses ratios financiers requis selon la convention de crédit bancaire no 4.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent compte d'aucun rajustement ou reclassement d'actifs ou de passifs qui seraient nécessaires si le Fonds avait accusé une incapacité de poursuivre ses activités.

3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés du Fonds ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada («PCGR»).

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales en propriété exclusive.

Utilisation d'estimations

Pour la préparation de ces états financiers consolidés, la direction a été tenue de faire des estimations et de poser des hypothèses qui influent sur les montants constatés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

Constatation des produits

Les produits découlant de l'installation sont constatés une fois l'installation achevée. Les produits provenant d'activités de télésurveillance et de services sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits perçus d'avance à l'égard de services à rendre au cours du prochain exercice sont présentés dans le passif à court terme. Les produits provenant de l'abonnement initial au service perçus auprès des clients à la signature des contrats sont enregistrés comme des revenus reportés et sont amortis sur la même base que des réseaux d'abonnés.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur de remplacement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthodes	Taux
Bâtiments	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	33 ⅓%
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée du bail

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Réseaux d'abonnés

Les réseaux d'abonnés sont établis en fonction des coûts directs liés au recrutement ou à l'acquisition de contrats d'abonnés. Les coûts directs de recrutement sont constitués des coûts directement liés à l'exécution d'un contrat, déduction faite des produits provenant de l'abonnement initial au service. Ils comprennent principalement le coût du matériel, les frais d'installation, les frais initiaux directs comme les commissions, les paiements versés aux recruteurs indépendants et les frais de branchement au réseau. Les coûts directs de recrutement et d'acquisition de contrats d'abonnés sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Réseaux d'abonnés Microtec	Dégressif	12 %
Réseaux d'abonnés Securex	Dégressif	10 %

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'écart entre le prix d'achat, y compris les coûts d'acquisition, des entreprises acquises et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que les actifs pourraient avoir subi une moins-value. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition qui lui est attribué, excède sa juste valeur, selon une combinaison de méthodes d'évaluation, la dépréciation est calculée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur sa juste valeur implicite, d'après la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'unité d'exploitation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets futurs non actualisés prévus à l'utilisation plus sa valeur résiduelle. Si ces actifs sont jugés comme ayant subi une dépréciation, le montant de la dépréciation à constater correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-acquisition ou de location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont transférés du bailleur au preneur. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode du solde dégressif. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont réduites de la tranche en capital des loyers. La tranche en intérêts théoriques des loyers est passée en charges.

Rémunération à base de parts

Comme il est décrit à la note 8, le Fonds offre un régime de rémunération à base de parts sous la forme d'attribution de parts fictives.

Pour comptabiliser ces attributions, le Fonds utilise la méthode fondée sur la juste valeur. Selon cette méthode, la juste valeur des attributions à base de parts fondée sur la valeur de marché à la date de l'attribution est constatée comme une charge de rémunération, sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. À l'acquisition des droits, le montant initialement comptabilisé dans le surplus d'apport est transféré aux apports des porteurs de parts.

Bénéfice par part

Le bénéfice par part est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré de parts de catégories A et de catégorie B en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par part est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de la totalité des éléments ayant une incidence dilutive.

L'incidence des parts fictives du Fonds pouvant être exercées sur le résultat par part est anti-dilutive et, par conséquent, le résultat de base et dilué par part est le même.

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

3) SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Comptabilité de couverture

Le Fonds conclut des swaps de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur les engagements financiers. Le Fonds n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

La désignation à titre de couverture n'est permise que si, au moment de la mise en place de la couverture et au cours de la période de couverture, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument dérivé sont censées contrebalancer en grande partie les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

Le Fonds documente officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion des risques pour l'exécution d'opérations de couverture. Ce processus comprend l'établissement de liens entre tous les instruments dérivés. Également, le Fonds documente et évalue officiellement, au moment de la mise en place et de manière continue, si les instruments financiers dérivés qui sont utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les gains ou les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés antérieurement désignés à titre de couvertures et qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance sont comptabilisés en résultats (intérêts sur la dette) dans la période au cours de laquelle l'opération de couverture sous-jacente est constatée. Si un élément couvert désigné est vendu, est frappé d'extinction ou vient à échéance avant que l'instrument dérivé connexe ne prenne fin, tout gain ou toute perte réalisé ou latent sur cet instrument de couverture dérivé est comptabilisé en résultats.

Les instruments dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures sont présentés à la valeur de marché à titre d'éléments distincts aux états financiers consolidés. Toute variation de la juste valeur liée à ces instruments est comptabilisée en résultats.

4) CHANGEMENTS À VENIR DES NORMES COMPTABLES

Au cours du premier trimestre de 2007, le Fonds a adopté les recommandations des Chapitres suivants du Manuel de L'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel de l'ICCA) :

Manuel Chapitre 1530 – Résultat étendu – signifie un nouveau résultat étendu et de ses composantes – lequel correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

d'une entreprise au cours d'une période, découlant d'opérations sans rapport avec les propriétaires.

4) CHANGEMENTS À VENIR DES NORMES COMPTABLES [SUITE]

Manuel Chapitre 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation et Chapitre 3861 – informations à fournir et présentation – exigent qu'une entité comptabilise ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur à chaque date de clôture, sauf exception, établissent les règles déterminant à quel moment un actif ou un passif financier doit être reconnu au bilan et établissent des normes précises relatives à la comptabilisation et la présentation des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme, ainsi qu'à leur passation en charge subséquemment.

L'application de ces règles nécessite une classification de l'ensemble des actifs et passifs financiers du Fonds en catégories pour lesquelles des règles bien définies dictent les normes à mettre en application. Ces règles peuvent cependant diverger lorsqu'un traitement réglementaire différent s'applique. Le Fonds a procédé au classement suivant :

- Les trésoreries et les équivalents de trésorerie ont été classés à titre d'« Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains/pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés.
- Les sommes à recevoir des clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont normalement enregistrés au coût, lequel lors de l'enregistrement initial, correspondait à la juste valeur.
- Les emprunts bancaires, les comptes fournisseurs et frais courus, les contrats de location-acquisition de même que la dette à long terme sont classés sous « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, cette valeur correspond au coût.

Coût de financement

Depuis janvier 2007, les coûts de financement relatifs à la dette à long terme ont été présentés en réduction de la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais reportés et la dette à long terme ont été diminués de 631 000 \$ au 30 septembre 2007 et de 1 058 000 \$ au 31 décembre 2006. L'impact relié à l'utilisation d'une méthode différente de passation aux résultats est négligeable.

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

5) OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	30 septembre 2007	31 décembre 2006
	\$	\$
Contrats de location-acquisition liés au mobilier et à l'équipement, remboursables par versements mensuels totalisant 10 520 \$, incluant des intérêts variant de 7,33 % à 10,78 % dont les échéances s'échelonnent de septembre 2011 à juin 2012.	429	462
Tranche échéant à moins d'un an	91	82
	338	380

Les loyers minimums futurs en vertu des contrats de location-acquisition sont les suivants :

	\$	\$
2007	31	114
2008	122	114
2009	122	114
2010	122	114
2011	104	96
2012	2	
	503	552
Intérêts	74	90
Solde des obligations	429	462

6) DETTE À LONG TERME

	30 septembre 2007	31 décembre 2006
	\$	\$
Emprunt bancaire à terme (net des frais de financement de 353\$ (721\$ en 2006))	41 134	44 279
Déventures subordonnées (net des frais de financement de 278\$ (337\$ en 2006))	4 722	4 663
	45 856	48 942
Portion à court terme	41 134	-
Total de la dette à long terme	4 722	48 942

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

6) DETTE À LONG TERME

a) Emprunt bancaire à terme

L'emprunt bancaire à terme d'un montant maximal autorisé de 45 000 000 \$, vient à échéance en mars 2008 et porte intérêt à des taux variant entre 0,50 % et 1,00 % au-dessus du taux préférentiel bancaire et entre 1,75 % et 2,25 % au-dessus du taux des acceptations bancaires en fonction d'un ratio financier sur une base mensuelle.

L'emprunt a été garanti par une hypothèque grevant la totalité des biens meubles et immeubles, actuels et futurs, du Fonds.

La cession-bail du bâtiment à St-Augustin-de-Desmaures qui appartenait au Fonds a été finalisé le 24 avril 2007 pour un montant de 2 813 000 \$, déduction faite de la commission de vente et autres dépenses, qui a été appliqué contre l'emprunt bancaire à terme au 30 avril 2007.

Le Fonds doit respecter certains ratios financiers. Au 30 septembre 2007, le Fonds respectait tous les ratios financiers selon la convention de crédit bancaire modifiée no 4.

L'emprunt bancaire à terme a été classifié au passif à court terme au cours du premier trimestre 2007 car elle vient à échéance dans moins d'un an, en mars 2008.

b) Débentures subordonnées

Débentures subordonnées de cinq ans portant intérêt à 9 % pour un montant total de 5 000 000 \$ échéant en avril 2011.

7) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Fonds a conclu des accords de swaps de taux d'intérêt afin de convertir le taux d'intérêt variable de l'emprunt bancaire à terme en un taux fixe. Les informations relatives aux swaps de taux d'intérêt sont comme suit au 30 septembre 2007 :

(en milliers de dollars)

Objectif	Taux fixe à payer	Taux variable à recevoir	Notionnel	Échéance	Juste valeur
Couverture de dette	4,82% jusqu'en avril 2006 5,50% de mai 2006 à avril 2007 6,00% de mai 2007 à mars 2008 (taux effectif 5,50%)	Taux des acceptations bancaires +2,25%	41 134 \$	Mars 2008	227 \$ (330 \$ en décembre 2006)

8) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS [suite]

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

Au cours de l'année 2006, le Fonds a renoncé aux swaps de taux d'intérêt à titre d'instruments de couverture parce qu'il a changé des taux d'acceptations bancaires au cours du troisième trimestre à un taux variable plus élevé. En conséquence, les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés au bilan pour un montant de 227 000 \$.

8) APPORTS DES PORTEURS DE PARTS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie de catégories A et B. Chaque part est cessible et, sous réserve de certaines priorités relatives aux flux de trésorerie distribuables et aux distributions spéciales versées aux porteurs de parts de fiducie de catégorie A avant les porteurs de parts de fiducie de catégorie B, représente une participation égale et indivise dans les distributions du Fonds. Les parts de fiducie de catégorie B sont convertibles en parts de fiducie de catégorie A sur la base d'une contre une, puisque le seuil de distribution de 0,325 \$ par part de fiducie par trimestre a été atteint pour quatre trimestres consécutifs. Par conséquent, les porteurs de parts de fiducie de catégorie B ont les mêmes droits que les porteurs de parts de fiducie de catégorie A. Également au 30 septembre 2007, les porteurs de parts de fiducie de catégorie B n'avaient pas exercé l'option de conversion en parts de fiducie de catégorie A.

	30 septembre 2007	31 décembre 2006
	\$	\$
Émises et en circulation		
4 574 401 parts de catégorie A	45 187	45 187
1 750 000 parts de catégorie B	17 500	17 500
Moins les frais d'émission	(3 548)	(3 548)
	59 139	59 139

Rémunération à base de parts

En vertu du régime de parts fictives du Fonds, des parts fictives peuvent être attribuées à certains membres de la direction et fiduciaires. Les parts fictives sont attribuées sans contrepartie monétaire payable au Fonds et l'acquisition de leurs droits est entièrement assujettie à l'atteinte de certaines cibles de rendement financier sur un cycle (tel que défini dans le régime) à compter de l'exercice d'attribution. Lorsque les droits sont acquis, chaque part fictive est convertible en une part de fiducie de catégorie A entièrement libérée. Le nombre maximal de parts fictives pouvant être émises en vertu de ce régime est égal à dix pour cent (10 %) du nombre de parts de fiducie en circulation en tout temps.

Au 30 septembre 2007, 160 417 parts fictives avaient été attribuées. Aucune charge de rémunération n'a été prise en compte dans l'état des résultats puisque la direction est

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

d'avis que les droits ne seront pas acquis. Au cours du dernier trimestre 2006, les frais provisionnés au cours des trois premiers trimestres de 2006 ont été renversés puisque la direction ne croyait pas que les conditions basées sur la performance seront réunies.

9) DISTRIBUTIONS

Le montant des distributions du Fonds est déterminé par les membres du conseil d'administration. La convention de crédit modifiée renferme certaines restrictions qui, en vigueur, limitent le paiement des distributions au niveau approuvé par la banque à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation uniquement et, après le 28 février 2007, à un niveau non supérieur à 75 % des liquidités distribuables chaque mois ou si son ratio dette bancaire à terme/BAIIA pour n'importe quel mois est égal ou supérieur à 2,25 :1. Si le Fonds n'est pas en mesure de respecter ces ratios ou si le Fonds est en défaut ou qu'un cas de défaut survient et se poursuit en vertu de la convention de crédit, la convention de crédit prévoit que le Fonds suspendra le versement des distributions et doit appliquer 450 000 \$ pour chaque mois de défaut afin de réduire l'emprunt bancaire à terme. Étant donné que le Fonds n'était pas en mesure de respecter tous ces nouveaux ratios au cours du deuxième trimestre de 2007, le Fonds a annoncé le 20 juin 2007 qu'il suspendait ses distributions. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, ce ratio était supérieur à la limite de 2,50:1 et le Fonds a dû rembourser une partie de sa dette bancaire pour une somme de 675 000 \$. Les liquidités distribuables désignent généralement le BAIIA moins les intérêts, les dépenses en immobilisations de maintien et les coûts de remplacement des abonnés.

	30 septembre 2007	31 décembre 2006
	\$	\$
Distributions aux porteurs de parts	-	1 344
Distributions par part	-	0,213

10) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Modifications proposées aux règles fiscales canadiennes

En juin 2007, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle législation exigeant le paiement d'impôts sur les bénéfices additionnels pour les fiducies de revenu cotées en Bourse, y compris AlarmCap, en date du 1^{er} janvier 2011. Avant juin 2007, le Fonds a estimé les impôts sur les bénéfices futurs sur certains écarts temporaires entre les montants présentés au bilan aux fins comptable et fiscale à un taux d'imposition effectif nul. En vertu de cette nouvelle législation, le Fonds estime maintenant à 31,9 % le taux d'imposition effectif sur la résorption après 2010 de ces écarts temporaires. Les écarts

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

temporaires se résorbant avant 2011 donneront lieu à un recouvrement d'impôts futurs de 2 609 000 \$.

Compte tenu de ses actifs et de ses passifs au 30 septembre 2007, le Fonds a évalué le montant de ses écarts temporaires qui n'étaient pas assujettis auparavant à l'impôt et a établi les périodes où ces écarts se résorberont. Le Fonds a estimé que des écarts temporaires imposables nets de 8 178 000 \$ se résorberont après le 1^{er} janvier 2011, donnant lieu à un actif d'impôts futurs de 2 609 000 \$. Les écarts temporaires imposables ont surtout trait à l'excédent de la valeur fiscale des actifs nets du Fonds sur leur valeur comptable nette.

Comme la législation entraîne une variation de l'actif d'impôts futurs estimatif du Fonds au cours de la période, la constatation d'une diminution de 459 000 \$ de l'actif additionnel est présentée de manière prospective au cours de la période, et un montant de 147 000 \$ au titre de dépenses d'impôts futurs a été comptabilisé pour la période.

Même si le Fonds est d'avis qu'il sera assujetti à un impôt additionnel en vertu de la nouvelle législation, le taux d'imposition effectif estimatif sur les résorptions des écarts temporaires après 2011 peut changer dans les périodes futures. Comme la législation est nouvelle, des interprétations techniques futures de la législation pourraient survenir et influencer considérablement sur l'estimation par la direction de l'actif d'impôts futurs.

Le montant et la date des résorptions des écarts temporaires dépendront également des résultats d'exploitation futurs du Fonds, des acquisitions et des cessions d'actifs et de passifs de même que de la politique de distribution. Une modification importante de l'une des hypothèses précédentes pourrait influencer considérablement sur l'estimation par le Fonds de l'actif d'impôts futurs.

11) INFORMATION SECTORIELLE

Les activités du Fonds englobent les divisions Microtec et Securex, lesquelles exploitent ses unités d'affaires séparément. Le tableau suivant présente l'information financière des deux divisions :

	Microtec \$	Securex \$	Total \$	Microtec \$	Securex \$	Total \$
	30 sept. 2007	30 sept. 2007	30 sept. 2007	30 sept. 2006	30 sept. 2006	30 sept. 2006
	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Produits d'exploitation						
Télésurveillance et services	6 052	1 151	7 203	6 235	1 176	7 411
Installation	510	-	510	514	-	514
	6 562	1 151	7 713	6 749	1 176	7 925
Charges						
Télésurveillance et service à la clientèle	1 461	237	1 698	1 718	239	1 957
Installation, vente et marketing	463	-	463	614	-	614

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

	1 924	237	2 161	2 332	239	2 571
Bénéfice avant charges générales et administratives et autres éléments	4 638	914	5 552	4 417	937	5 354
	Microtec \$	Securex \$	Total \$	Microtec \$	Securex \$	Total \$
	30 sept. 2007	30 sept. 2007	30 sept. 2007	30 sept. 2006	30 sept. 2006	30 sept. 2006
	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois
Revenues						
Monitoring and services	18 417	3 489	21 906	18 709	3 525	22 234
Installation	1 670	-	1 670	1 919	-	1 919
	20 087	3 498	23 576	20 628	3 525	24 153
Expenses						
Monitoring and customer service	4 406	719	5 125	4 904	711	5 615
Installation, sales and marketing	1 597	-	1 597	1 996	-	1 996
	6 003	719	6 722	6 900	711	7 611
Income before general and administrative expenses and other items	14 084	2 770	16 854	13 728	2 814	16 542

12) INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Juste valeur

La valeur comptable de certains actifs et passifs financiers du Fonds, dont l'encaisse, les débiteurs, les créditeurs, les distributions à verser aux porteurs de parts, le billet à payer et le billet à demande, se rapproche de leur juste valeur au 30 septembre 2007 en raison de leur échéance à court terme.

La valeur comptable des liquidités soumises à restrictions présentées dans les autres actifs à long terme se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'elles portent intérêt respectivement à des taux variables et aux taux du marché.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est présentée à la note 7.

b) Risque de crédit

Le Fonds est exposé à un risque de crédit en ce qui a trait à ses débiteurs. Afin d'atténuer ce risque, le Fonds procède à des évaluations de solvabilité de ses clients. En outre, les débiteurs sont constitués de sommes à recevoir de nombreux clients dont les

Premier fonds national de revenus AlarmCap

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2007

[Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf les montants par part.]

soldes individuels sont peu importants. Des provisions sont constituées et maintenues à l'égard des pertes éventuelles.

12) INSTRUMENTS FINANCIERS [suite]

c) Risque de taux d'intérêt

Le Fonds a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt [note 7].

13) ÉVENTUALITÉS

Le Fonds est partie à certaines poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires, dont il n'est pas possible d'en prédire l'issue avec certitude. Selon les informations dont elle dispose actuellement, la direction est d'avis que l'issue de ces poursuites judiciaires n'aura pas d'incidence importante sur le Fonds.

14) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de la période actuelle.